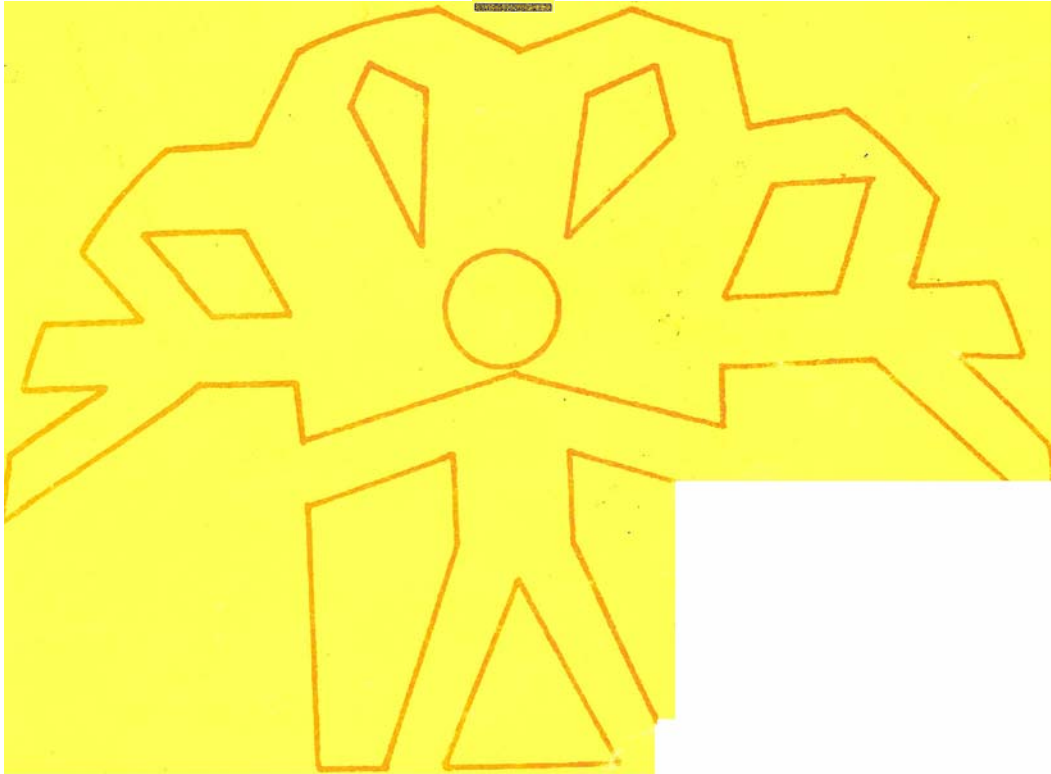


MINISTRE DE L' ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Direction de la Prévision et de la Statistique



RECENSEMENT GENERAL  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 1988

**RAPPORT NATIONAL**

**(RESULTATS DEFINITIFS)**

**JUIN 1993**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE · UN BUT · UNE FOI

MINISTERE DE L' ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Direction de La Prévision et de la Statistique

**RECENSEMENT GENERAL  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 1988**

**RAPPORT NATIONAL**

(RESULTATS DEFINITIFS)

JUIN 1993

# AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, le second à avoir été réalisé au Sénégal, est une opération démographique de longue haleine. Sa préparation a duré deux ans et demi et son exécution, prévue en 1986, a été retardée jusqu'en 1988 en raison de difficultés rencontrées dans la mobilisation du financement. Le dénombrement qui en constitue une phase déterminante s'est déroulé du 20 mai au 3 juin 1988. Depuis cette date, une série de résultats ont pu faire l'objet de publications. Parmi celles-ci on peut citer :

- Les résultats préliminaires obtenus à partir du dépouillement manuel qui ont été publiés en septembre 1988. Ces résultats ne concernent que les effectifs globaux. Ils ont fourni la population totale par sexe ainsi que le nombre de concessions et de ménages pour chaque division administrative (ensemble du pays, région, département, arrondissement, commune et communauté rurale).

- Les résultats provisoires issus de l'exploitation de l'échantillon au 10<sup>ème</sup> qui ont été disponibles en juillet 1989. Ils fournissent des détails sur les caractéristiques de la population ainsi que des indices démographiques calculés non pas à partir des données exhaustives mais à partir d'un échantillon constitué seulement du 10<sup>ème</sup> de l'effectif total. Le choix d'une telle procédure est justifié par la volonté de mettre à la disposition des utilisateurs des résultats relativement fiables dans un délai assez court. La publication qui en est issue s'est limitée au niveau départemental.

- Un rapport résumé donnant les principaux résultats du recensement au niveau national avec des commentaires sommaires, qui a été diffusé à partir de décembre 1989.

- Les répertoires des localités qui ont été publiés en 10 volumes (un volume par région) en 1990 et 1991. Ils donnent pour chaque village et hameau (milieu rural) ou quartier (milieu urbain), la population par sexe ainsi que le nombre de concessions et de ménages.

- Une série de rapports d'analyse des résultats définitifs du recensement par région qui ont fait l'objet de Comités Régionaux de Développement (CRD) ou de CRD spéciaux.

Le présent document entre dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs du Recensement et concerne l'ensemble du pays. Il sera suivi de rapports d'analyse portant sur un certain nombre de thèmes spécifiques tels que la fécondité et la migration.

Signalons, enfin, que très prochainement, un dépliant ainsi qu'une affiche murale fournissant les principaux indicateurs démographiques du Sénégal pourront être disponibles. La conception, l'exécution, l'exploitation et l'analyse des données ont été entièrement réalisées par des cadres sénégalais de la Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Cependant, ce travail de grande envergure n'aurait pu être réalisé sans la collaboration des autres services techniques centraux et régionaux. Par ailleurs, les responsables du recensement ont bénéficié de l'assistance ponctuelle d'experts du Bureau of Census des USA, de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), l'Institut National d'Etudes Démographiques de Paris (INED) et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Nos remerciements vont aux populations qui se sont prêtées aux questions des agents recenseurs et à tous ceux qui ont contribué à cette oeuvre, en particulier l'ensemble des bailleurs de fonds (USAID, PNUD, FNUAP, Banque Mondiale, ACDI) pour leur contribution au financement du projet.

*Awa Thiongane*

# TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE DU SENEGAL .....	7
ETAT DE LA POPULATION .....	8
1.1 - Effectif de la population.....	8
1.2 - Répartition spatiale.....	9
1.3 - Répartition par âge et par sexe.....	9
1.3.1 - Répartition par grands groupes d'âge.....	9
1.3.2 - Pyramide des âges selon le milieu de résidence.....	10
1.4 - Nuptialité .....	15
- 1.4.1 - Etat matrimonial des femmes .....	16
1.4.2 - Recul du mariage précoce.....	18
1.4.3 - Situation matrimoniale des hommes .....	21
1.4.4 - Age moyen au premier mariage par région.....	23
1.5 - Groupe ethnique.....	24
1.6 - Langue parlées: .....	25
1.7 - Religion.....	27
1.8 - Santé .....	28
II - ALPHABETISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET ACTIVITE	
2.1 - Alphabétisation .....	30
2.2 - Niveau d' instruction .....	32
2.3 - Activités économiques.....	34
2.3.1 - Population active .....	34
2.3.2 - Taux d'activité par sexe et par région.....	35
2.3.3 - Taux de chômage .....	36
2.3.4 - Situation dans la profession .....	37
III - MIGRATION ET URBANISATION	
3.1 - Migrations .....	39
3.2 - Urbanisation .....	44
3.2.1 - Taux d'urbanisation en 1976 et 1988 .....	44
3.2.2 - Population résidant dans les communes en 1976 et 1988 selon les catégories de villes .....	45
3.2.3 - Population des capitales régionales en 1976 et 1988 et taux d'accroissement annuel moyen .....	46
IV - CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS DES MENAGES ....	47
4.1 - Type de mur du logement.....	47
4.2 - Approvisionnement en eau; .....	48
4.3 - Mode d' éclairage .....	49
4.4 - Types d'aisance .....	50
4.5 - Statut d'occupation du logement .....	51
CONCLUSION .....	52
ANNEXE 1 : DEFINITIONS RELATIVES À LA MIGRATION .....	53
ANNEXE II : RESUME DU RAPPORT METHODOLOGIQUE DU RECENSEMENT GÉNÉRALITÉS .....	55

1.1	Historique .....	55
1.2	Justification .....	55
1.	Objectifs .....	56
3	Cadre institutionnel .....	56
1.4	Budget global .....	57
1.5	<b>TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b> .....	57
<b>II</b>	Cartographie .....	57
2.1	Déroulement des opérations de cartographie .....	59
2.2	Difficultés techniques pendant les travaux .....	59
2.3	<b>QUESTIONNAIRE ET MANUELS D' INSTRUCTIONS</b> .....	60
<b>III</b>	Questionnaire .....	60
3.1	Cahiers de visites .....	60
3.2	Les manuels d' instructions .....	61
3.3	<b>RECENSEMENT PILOTE</b> .....	61
<b>IV</b>	<b>CALENDRIER HISTORIQUE</b> .....	62
<b>V</b>	.....	63
<b>VI</b>	<b>SENSIBILISATION</b> .....	64
<b>VII</b>	<b>LOGISTIQUE</b> .....	64
<b>VIII</b>	<b>DÉNOMBREMENT</b> .....	64
8.1	Recrutement du personnel .....	6
8.2	Formation du personnel .....	5
8.3	Opération de Dénombrement .....	65
<b>IX</b>	<b>ENQUETE POST-CENSITAIRE (EPC)</b> .....	67
<b>X</b>	<b>EXPLOITATION DES DONNÉES</b> .....	68
10.1 -	Exploitation des cahiers de visites .....	68
10.2 -	Codification .....	69
10.3 -	Saisie des données .....	69
10.4 -	Exploitation informatique .....	70
10.5 -	Tabulation des données .....	70
<b>XI</b>	<b>L'ANALYSE</b> .....	71

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Répartition de la population totale selon la nationalité, le milieu de résidence et par sexe.
Tableau 1.2	Population en 1976 et 1988, répartition spatiale, taux d'accroissement 7688, densité.
Tableau 1.3	Répartition de la population résidente totale selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence.
Tableau 1.4	Répartition de la population résidente par sexe et par âge (en pour mille) et rapports de masculinité.
Tableau 1.5	Répartition de la population rurale par sexe et par âge (en pour mille) et rapports de masculinité.
Tableau 1.6	Répartition de la population urbaine par sexe et par âge (en pour mille) et rapports de masculinité.
Tableau 1.7	Répartition des femmes sénégalaises résidentes selon la situation matrimoniale actuelle par milieu de résidence et par âge.
Tableau 1.8	Evolution du pourcentage de femmes célibataires par âge selon différentes enquêtes.
Tableau 1.9	Répartition des femmes sénégalaises résidentes en union selon le rang dans le mariage, par âge et par milieu de résidence.
Tableau 1.10	Répartition des hommes selon la situation matrimoniale actuelle, l'âge et le milieu de résidence.
Tableau 1.11	Age moyen au premier mariage par la méthode de Hajnal selon le sexe et par région.
Tableau 1.12 :	Répartition de ~a population sénégalaise résidente selon l'ethnie et par région.
Tableau 1.13	Répartition de la population sénégalaise résidente selon la première langue parlée et la région.
Tableau 1.14	Répartition de la population sénégalaise résidente selon la deuxième langue parlée et la région.
Tableau 1.15	Répartition de la population résidente selon la religion et la région
Tableau 1.16	Répartition de la population sénégalaise résidente (en pour mille) selon le handicap par âge et sexe.

1.

Tableau 2.1: Répartition de la population sénégalaise de 6 ans et plus selon l'âge, la langue d'alphabétisation et le sexe.

Tableau 2.2: Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction, l'âge actuel et le sexe.

Tableau 2.3: Effectifs de la population active sénégalaise résidente de 10 ans et plus selon le sexe.

Tableau 2.4.: Taux spécifique d'activité (en pour-cent) par sexe et par région.

Tableau 2.5: Taux de chômage en % par sexe et par région.

Tableau 2.6: Répartition de la population résidente sénégalaise de 6 ans et plus selon la situation dans la profession et la région.

Tableau 3.1: Proportions d'immigrants, proportions d'émigrants et taux nets de migrants selon la région, le sexe et le type de migration.

Tableau 3.2: Indices d'intensité de migration entre régions selon le sexe et le type de migration.

Tableau 3.3: Taux d'urbanisation en 1976 et 1988 par région et taux d'accroissement de la population urbaine entre 1976 et 1988.

Tableau 3.4: Population vivant dans les petites, moyennes et grandes communes (en % de la population du pays) en 1976 et 1988.

Tableau 3.5: Effectifs de la population des capitales régionales en 1976 et 1988 et taux d'accroissement moyen intercensitaire.

Tableau 4.1: Répartition des ménages sénégalais selon la nature du mur de leur logement par région.

Tableau 4.2: Répartition des ménages sénégalais selon la source d'approvisionnement en eau par région.

Tableau 4.3: Répartition des ménages sénégalais selon le mode d'éclairage par région.

Tableau 4.4: Répartition des ménages sénégalais selon le type d'aisance par région.

Tableau 4.5: Répartition des ménages sénégalais selon le statut d'occupation du logement par région.

1.

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1</b>	Pyramide des âges de la population résidente totale .
<b>Graphique 2.</b>	Pyramide des âges de la population résidente rurale.
<b>Graphique 3</b>	Pyramide des âges de la population résidente urbaine.
<b>Graphique 4</b>	Pourcentage de femmes célibataires selon l'âge et le milieu de résidence.
<b>Graphique 5</b>	Pourcentage de femmes célibataires selon l'âge pour différentes enquêtes.

## LISTE DES ANNEXES

<b>ANNEXE 1</b>	Définitions relatives à la migration
<b>ANNEXE II</b>	Résumé du Rapport méthodologique du recensement
<b>ANNEXE III</b>	Questionnaire



# PRESENTATION GENERALE DU SENEGAL

Le Sénégal se trouve à l'extrême ouest du continent africain dans l'hémisphère Nord. Il est compris entre le 12<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord et entre le 11° 30<sup>ème</sup> et 17<sup>0ème</sup> degrés de longitude Ouest. Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par la République du Mali, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Sud par les Républiques de Guinée-Bissau et de Guinée Conakry.

Au plan physique, la majeure partie du pays est constituée par une cuvette dont les bords se relèvent faiblement à l'Ouest et davantage à l'Est. Le climat est caractérisé par deux saisons bien tranchées: une saison pluvieuse de 3 à 4 mois et une saison sèche de 8 à 9 mois.

La végétation est composée au Sud d'éléments de grande forêt qui cèdent successivement le pas à une savane arborescente dans la région centrale et à une steppe à épineux au Nord.

Le réseau hydrographique comprend quatre fleuves: le Sénégal, le Saloum, la Gambie et la Casamance. A ces cours d'eau permanents s'ajoutent des cours d'eau temporaires taris en saison sèche mais qui sont vite alimentés pendant la saison des pluies.

Au plan humain, le Sénégal compte 6.896.808 habitants à la date du 27 Mai 1988. Sa population est estimée à 7.703.826 habitants au milieu de l'année 1992. Une extrême jeunesse, une croissance rapide et une répartition inégale sont les caractéristiques essentielles de cette population. Le brassage des populations a sensiblement atténué les distinctions traditionnelles entre les différents groupes ethniques dont les principaux sont les Wolof, les Serer, les Peul, les Toucouleur, les Mandingue et les Diola.

S'agissant de l'économie, elle repose, pour une large part, sur l'agriculture (23% du P.I.B en 1988) qui occupe 70% de la population. Les principales cultures sont l'arachide, le mil, le riz, le coton, le manioc, la canne à sucre. L'arachide, culture dominante, malgré la volonté de diversification des productions, constitue la matière première pour la principale industrie, l'huilerie.

L'élevage présente un meilleur profil suite à l'amélioration des conditions pluviométriques qui en sont un des facteurs limitants. La pêche est un secteur en expansion malgré l'existence de difficultés. Elle est en passe de devenir la première richesse du pays.

Le secteur industriel (principalement les huileries et les phosphates) joue un rôle important dans l'économie nationale; sa contribution au P.I.B est de 18% en 1988. L'industrie touristique se porte assez bien en 1988 et sa contribution au rééquilibrage des comptes extérieurs est importante.

Le P.N.B par habitant est estimé à 650\$ en 1989<sup>2</sup>. Le niveau de vie de la population semble cependant stagner et on déplore de fortes disparités du niveau de vie entre les zones urbaines et les zones rurales.

## 1 - ETAT DE LA POPULATION

### 1.1 - Effectif de la population

La population totale du Sénégal est évaluée à 6.896.808 habitants (personnes vivant dans les ménages ordinaires) à la date du 27 Mai 1988, auxquels s'ajoutent 35000 personnes vivant dans la population comptée à part (résidents des casernes de militaires, gendarmes, sapeurs pompiers ainsi que les prisonniers etc). Elle est essentiellement constituée de personnes de nationalité sénégalaise (98,2%) (Tableau 1.1).

La population non sénégalaise est en majorité composée d'hommes (rapport de masculinité de 132 contre 94% pour l'ensemble de la population sénégalaise). Pour cette population, le rapport de masculinité est de 137% en milieu urbain contre 121 % en milieu rural. Elle est légèrement concentrée en milieu urbain où elle représente 3,3% de la population globale contre 0,9% en milieu rural.

**Tableau 1.1** : Répartition de la population totale selon la nationalité, le milieu de résidence et par sexe.

	HOMME		FEMME		TOTAL		RM
	N	%	N	%	N	%	
<b>POP. RESIDENTE TOTALE</b>							
Sénégalaise	3283400	97,9	3490017	98,5	6773417	98,2	94
Non Sénégalaise	70199	2,1	53192	1,5	123391	1,8	132
Totale	3353599	100,0	3543209	100,0	6896808	100,0	95
<b>POP. RESIDENTE URBAINE</b>							
Sénégalaise	1253841	96,2	1313741	97,3	2567582	96,7	95
Non Sénégalaise	49934	3,8	36427	2,7	86361	3,3	137
Totale	1303775	100,0	1350168	100,0	2653943	100,0	97
<b>POP. RESIDENTE RURALE</b>							
Sénégalaise	2029559	99,0	2176276	99,2	4205835	99,1	93
Non Sénégalaise	20265	1,0	16765	0,8	37030	0,9	121
Totale	2049824	100,0	2193041	100,0	4242865	100,0	93

NB : RM = Rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes)

<sup>2</sup> Population Reference Bureau (1991), [1991 World Population Data Sheet] Washington D.C.

1.

## 1.2 Répartition spatiale

Le tableau 1.2 donne pour chaque région les effectifs et les pourcentages de la population en 1976 et 1988, les taux d'accroissement intercensitaire, et la densité en 1988.

**Tableau 1.2 : Population en 1976 et 1988, répartition spatiale, taux d'accroissement 76-88, densité.**

REGION	Population 1976		Population 1988		Taux d'accroissement 76-88 '	Densité hbts/km <sup>2</sup> en 1988
	Effectif	%	Effectif	%		
Dakar	940920	18,8	1488941	21,6	3,9	2707
Ziguinchor	291632	5,8	398337	5,8	2,6	54
Diourbel	423038	8,5	619245	9,0	3,2	142 ~
Saint-Louis	514735	10,3	660282	9,6	2,1	15
Tambacounda	287313	5,7	385982	5,6	2,5	6
Kaolack	597501	11,9	811258	11,8	2,6	51
Thiès	675440	13,5	941151	13,6	2,5	143
Louga	419599	8,4	490077	7,1	1,3	17
Fatick	408657	8,2	509702	7,4	1,8	64
Kolda	439050	8,8	591833	8,6	2,5	2
Ensemble	4997885	100,0	6896808	100	2,7	35

La densité de la population au Sénégal est de 35 hbts/km<sup>2</sup> (Tableau 1.2). Elle est plus élevée dans la région de Dakar qui abrite la capitale du pays. Les régions de Tambacounda, St-Louis et Louga ont des densités relativement faibles. Celles de Thiès et Diourbel sont assez densément peuplées. Les autres régions se situent à un niveau intermédiaire.

La région de Dakar regroupe 21,6% de la population du pays sur 0,3% de la superficie du territoire. Elle est suivie de celles de Thiès et Kaolack qui en abritent chacune plus du dixième. A l'exception de Dakar, Ziguinchor (5,8%) et Tambacounda (5,6% avec 30% de la superficie du pays), les régions sont de taille relativement comparables (pourcentages tournant autour de 9%). Une telle répartition de la population résulte des courants migratoires nés de l'urbanisation et des déséquilibres économiques et sociaux entre les régions.

### 1.3 - Répartition par, âge et par sexe

#### 1.3.1 - Répartition par grands, groupes d'âge

Le tableau 1.3 fait ressortir l'extrême jeunesse de la population. Dans l'ensemble, près de 58% de la population sont âgés de moins de 20 ans. La population en âge d'activité (20-

1. 59 ans) représente 37%. Une proportion relativement faible (5,0%) est composée de personnes âgées (60 ans et plus). Le taux de dépendance économique obtenu en rapportant les effectifs des moins de 20 ans et de plus de 60 ans à la population âgée de 20-59 ans est de 1,68% (100 adultes ont à leur charge 168 personnes). La structure de la population par âge est sensiblement la même quel que soit le sexe.

Les différences dans la structure par âge entre les milieux urbain et rural ne sont pas très importantes. La population du milieu rural est plus jeune (59% de moins de 20 ans) contre 56% pour le milieu urbain. Le milieu rural compte relativement moins de personnes en âge d'activité (20-59 ans) du fait probablement de l'exode rural qui touche surtout les jeunes actifs.

**Tableau 1.3 : Répartition de la population résidente totale selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence.**

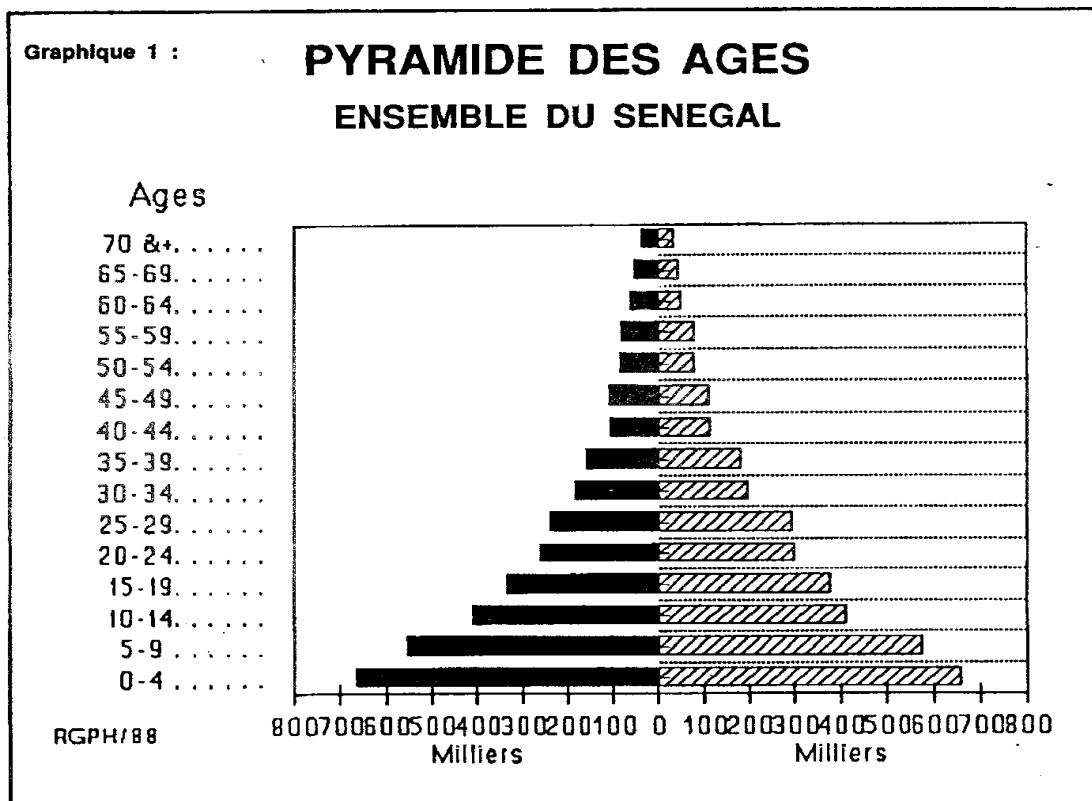
AGE	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	
	N	%	N	%	N	%
0-19	1959173	58,4	2017609	56,9	3976782	57,7
20-59	1213971	36,2	1359312	38,4	2573277	37,3
60 et +	180455	5,4	166294	4,7	346749	5,0
Total	3353599	100,0	3543209	100,0	6896808	100,0
<b>RURAL</b>						
0-19	1225338	59,8	1259739	57,~	2485077	58,6
20-59	697545	34,0	821539	37,5	1519084	35,8
60 et +	126941	6,2	111763	5,1	238704	5,6
Total	2049824	100,0	2193041	100,0	~242865	100,0
<b>URBAIN</b>						
0-19	733835	56,3	757870	56,1	1491705	56,2
20-59	516426	39,6	537767	39,8	1054193	39,7
60 et +	53514	4,1	54531	4,0	108045	4,1
Total	1303775	100,0	1350168	100,0	2653943	100,0

### 1.3.2 - Pyramide des âges selon le milieu de résidence

#### - Population Totale

La pyramide des âges de la population du pays a une forme caractéristique des populations jeunes: base large et sommet rétréci (graphique 1). Cette allure de la pyramide traduit une fécondité élevée combinée à une mortalité surtout infantile en baisse. Toutefois, c'est la fécondité qui détermine la forme de la pyramide.

L'émigration extérieure plus importante chez les hommes aux âges d'activité expliquerait le léger gonflement du côté féminin. La structure par groupes d'âge révèle des disparités sensibles entre le milieu rural et urbain.



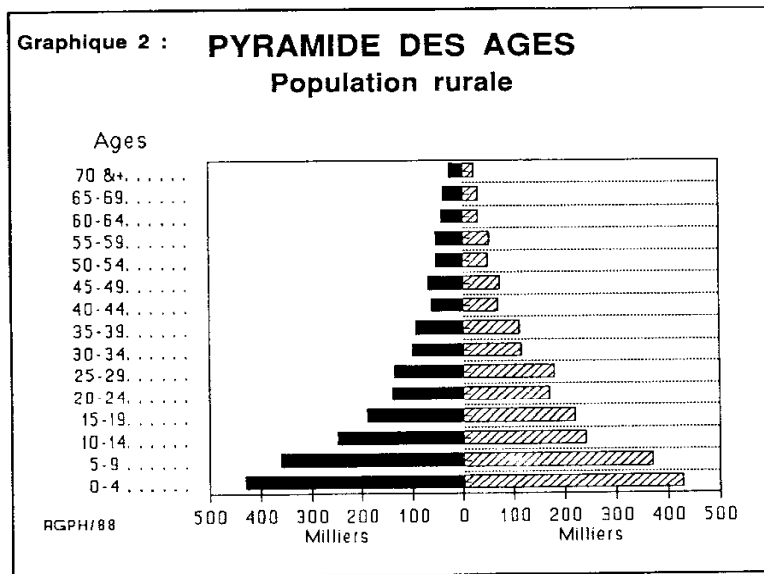
**Tableau 1.4 Répartition de la population résidente par sexe et par âge (en pour mille) et rapports de masculinité**

AGE	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	RM
	N	%	N	%	N	%
0-4	662816	96,1	657095	95,3	1319911	100,9
5-9	554176	80,4	573472	83,2	1127648	96,6
10-14	408713	59,3	410322	59,5	819035	99,6
15-19	333468	48,4	376720	54,6	710188	88,5
20-24	260066	37,7	299951	43,5	560017	86,7
25-29	239588	34,7	292445	42,4	532033	81,9
30-34	181011	26,2	198166	28,7	379177	91,3
35-39	158738	23,0	180976	26,2	339714	87,7
40-44	105298	15,3	113623	16,5	218921	92,7
45-49	106186	15,4	113075	16,4	219261	93,9
50-54	83553	12,1	80670	11,7	164223	103,6
55-59	79531	11,5	80400	11,7	159931	98,9
60-64	58463	8,5	49944	7,2	108407	117,1
65-69	51690	7,5	46281	6,7	97971	111,7
70+	70302	10,2	70069	10,2	140371	100,3
Total	3353599	486,3	3543209	513,7	6896808	94,6

NB : RM = Rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes)

#### - Population Rurale

La structure par sexe et par âge de la population rurale est assez perturbée et le rapport de masculinité présente des oscillations notamment aux âges avancés (Tableau 1.5 Graphique 2). Le rapport de masculinité global est quasi identique à celui de l'ensemble de la population (95%). Le déficit d'hommes entre 15-49 ans s'explique par l'émigration des hommes. L'excédent aux âges plus élevés peut s'expliquer en partie soit, par les retours de migrants masculins, soit par une sous énumération des femmes âgées, soit par la combinaison de ces facteurs. En l'absence d'autres informations, il est impossible de déterminer l'effet discriminant de tel ou tel facteur.



**Tableau 1.5 : Répartition de la population rurale par sexe et par âge (en pour mille) et rapports de masculinité.**

AGE	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	RM
	N	‰	N	‰	N	%
0-4	429725	101,3	429192	101,2	858917	100,1
5-9	359127	84,6	369981	87,2	729108	97,1
10-14	247137	58,2	240510	56,7	487647	102,8
15-19	189349	44,6	220056	51,9	409405	86,0
20-24	138396	32,6	169516	40,0	307912	81,6
25-29	135670	32,0	180204	42,5	315874	75,3
30-34	97882	23,1	114299	26,9	212181	85,6
35-39	91573	21,6	112034	26,4	203607	81,7
40-44	61144	14,4	69261	16,3	130405	88,3
45-49	67596	15,9	73608	17,3	141204	91,8
50-54	52522	12,4	49632	11,7	102154	105,8
55-59	52762	12,4	52985	12,5	105747	99,6
60-64	39529	9,3	31777	7,5	71306	124,4
65-69	37063	8,7	32085	7,6	69148	115,5
70 +	50349	11,9	47901	11,3	98250	105,1
<b>Total</b>	<b>2049824</b>	<b>483,1</b>	<b>2193041</b>	<b>516,9</b>	<b>4242865</b>	<b>93,5</b>

**- Population Urbaine**

La répartition de la population urbaine par sexe et par âge est plus régulière que celle de la population rurale, ce qui peut s'expliquer par une meilleure déclaration des âges (Tableau 1.6 - Graphique 3). Le rapport de masculinité global est inférieur à 100 (97%). La pyramide est plus régulière ; les oscillations du rapport de masculinité ne sont pas très amples aux âges adultes. la structure de la population urbaine semble moins perturbée par la migration aux âges où le phénomène est accentué.

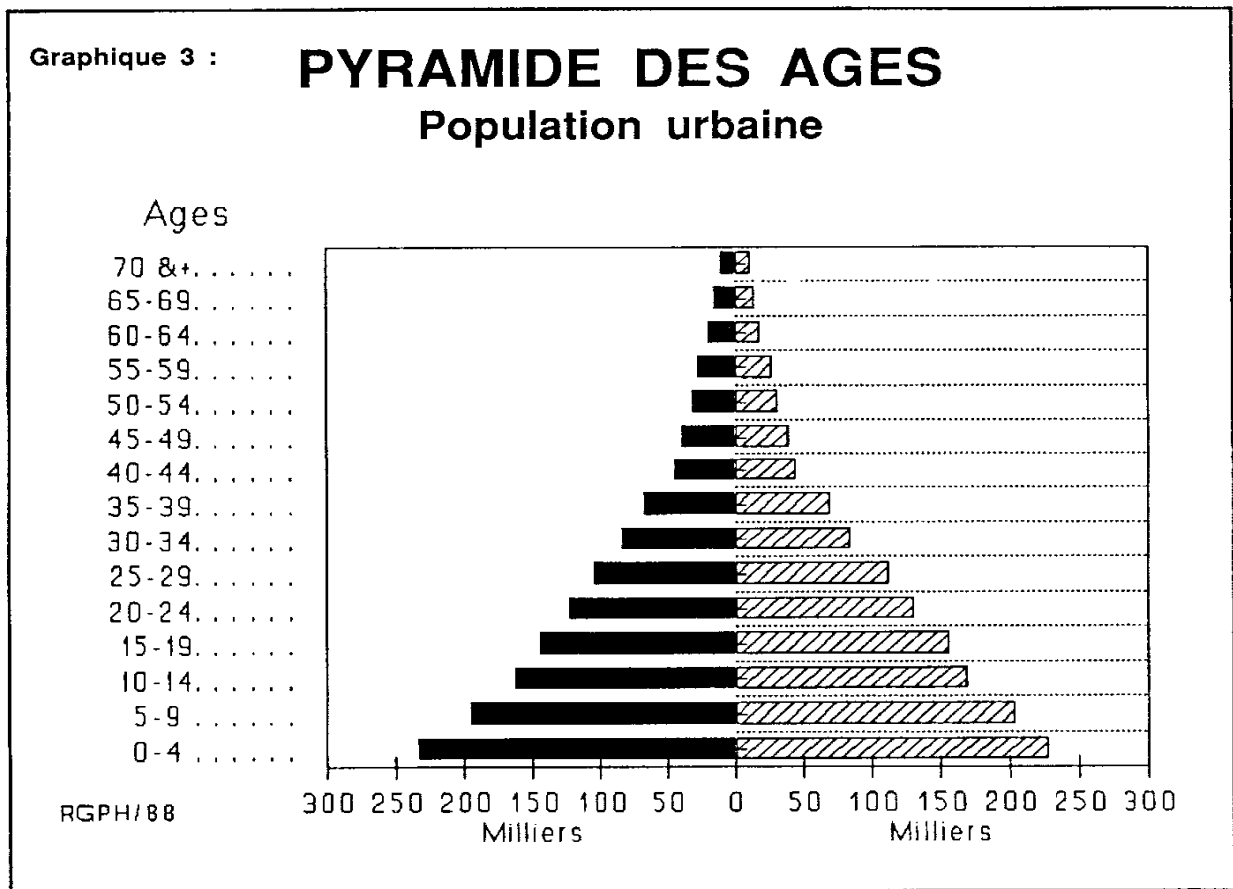




Tableau 1.6 Répartition de la population urbaine par sexe et par âge (en pour mille) et rapports de masculinité.

AGE	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	RM
	N	%0	N	%0	N	%
0-4	233091	87,8	227903	85,9	460994	102,3
5-9	195049	73,5	203491	76,7	398540	95,9
10-14	161576	60,9	169812	64,0	331388	95,1
15-19	144119	54,3	156664	59,0	300783	92,0
20-24	121670	45,8	130435	49,1	252105	93,3
25-29	103918	39,2	112241	42,3	216159	92,6
30-34	83129	31,3	83867	31,6	166996	99,1
35-39	67165	25,3	68942	26,0	136107	97,4
40-44	44154	16,6	44362	16,7	88516	99,5
45-49	38590	14,5	39467	14,9	78057	97,8
50-54	31031	11,7	31038	11,7	62069	100,0
55-59	26769	10,1	27415	10,3	54184	97,6
60-64	18934	7,1	18167	6,8	37101	104,2
65-69	14627	5,5	14196	5,3	28823	103,0
70 +	19953	7,5	22168	8,4	42121	90,0
Total	1303775	491,3	1350168	508,7	2653943	96,6

#### 1.4 - Nuptialité

Pour saisir la situation matrimoniale des individus, les instructions destinées aux agents recenseurs ne mentionnaient pas les différentes formes de mariage: mariages coutumiers, civils et/ou religieux. Tous ces mariages étaient enregistrés de la même manière. Le concept de célibataire (personne n'ayant jamais contracté de mariage) ne posait pas de problème majeur pour les enquêteurs. Par contre, les statuts matrimoniaux suivants: divorce, séparation, veuvage ont été difficiles à saisir à cause des multiples formes d'union dont la polygamie. En effet, le décès d'un polygame entraîne d'office le veuvage de toutes ses épouses, tandis que le décès d'une épouse ne conduit au veuvage que lorsque le mari est monogame. De même, le divorce d'un polygame ne modifie pas son statut matrimonial, contrairement au divorce d'une femme en union polygamique.

### 1.4.1 - Etat matrimonial des femmes

Au niveau national, 19,5% des femmes âgées de 15 ans et plus sont célibataires au moment du recensement et 67,9% étaient mariées. Le pourcentage de veuves est de 9%. Il est inférieur à 8% chez les femmes âgées de moins de 45 ans ; il est de plus de 32% chez celles de plus de 55 ans. Ce pourcentage élevé de veuves s'explique en partie par la surmortalité masculine, la polygamie (chaque homme polygame qui meurt laisse autant de veuves qu'il avait d'épouses), mais aussi par le fait que le RGPH88 n'a pas pris en compte le lévirat. Les pourcentages des célibataires après 50 ans sont contre toute attente, assez élevés. En effet, d'après les résultats des enquêtes démographiques antérieures, le pourcentage de célibataires est quasi nul à 40 ans chez les femmes. Ce phénomène peut être dû à un effet de sélection. Dans les enquêtes démographiques les analyses ne portent que sur des femmes complètement interviewées. Celles qui ne sont pas interviewées sont souvent des handicapées ou des malades qui courent donc plus de risques à demeurer célibataires alors, que dans le recensement toutes les personnes sont prises en compte.

Les différences selon le milieu de résidence sont assez importantes. Le mariage est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain (Graphique 4). Le pourcentage de mariées est plus du triple à 15-19 ans et près du double à 20-24 ans en milieu rural. Tous âges confondus, il y a 12% de célibataires en milieu rural contre 31 % en milieu urbain.

. Le niveau légèrement différent du veuvage entre les deux milieux pourrait être consécutif à des différences de niveau de mortalité et de prévalence de la polygamie entre autres.

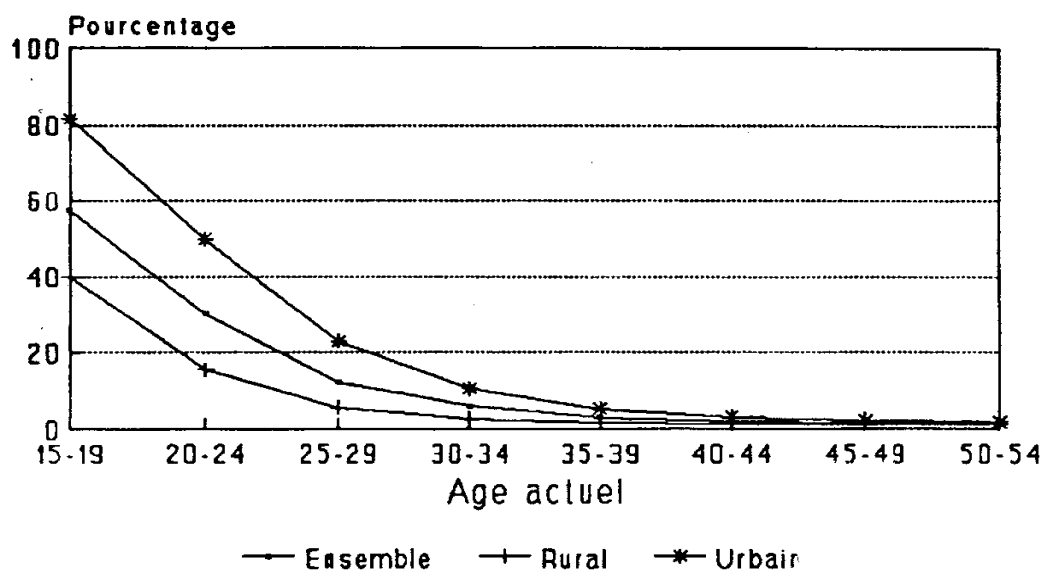
**Tableau 1.7 Répartition des femmes sénégalaises résidentes selon la situation matrimoniale actuelle par milieu de résidence et par âge.**

AGE	CELIBATAIRE	MARIEE	VEUVE	AUTRES	TOTAL
15 - 19	57,2	40,8	0,3	1,7	100,0
20 - 24	30,2	66,2	0,5	3,1	100,0
25 - 29	12,2	83,0	0,9	3,9	100,0
30 - 34	6,0	87,8	1,7	4,4	100,0
35 - 39	3,1	89,0	3,8	4,1	100,0
40 - 44	2,0	86,7	7,2	4,1	100,0
45 - 49	1,8	80,6	13,5	4,1	100,0
50 - 54	1,6	73,9	19,7	4,8	100,0
55 - 59	1,8	61,3	32,0	4,9	100,0
60 - 64	1,8	52,9	40,5	4,8	100,0
65 - 69	2,1	38,5	54,0	5,4	100,0
70 et +	3,4	26,4	64,9	5,3	100,0
Ensemble	19,5	67,9	9,0	3,6	100,0
Effectif	363384	1267467	168201	67975	1867027

Tableau 1.7 (suite)

AGE	CELIBATAIRE	MARIEE	VEUVE	AUTRES	TOTAL
<b>RURAL</b>					
15 - 19	40,0	57,9	0,3	1,8	100,0
20 - 24	15,5	81,3	0,6	2,5	100,0
25-29	5,6	90,9	1,0	2,6	100,0
30-34	2,8	93,1	1,7	2,5	100,0
35 - 39	1,7	92,0	3,8	2,4	100,0
40-44	1,4	89,1	6,9	2,6	100,0
45 - 49	1,4	82,1	13,2	3,3	100,0
50-54	1,5	75,5	18,9	4,1	100,0
55 - 59	1,7	62,1	31,4	4,8	100,0
60-64	1,7	54,1	39,4	4,8	100,0
65 - 69	2,1	39,0	53,0	5,9	100,0
70 et +	3,1	27,2	64,0	5,8	100,0
Ensemble	11,8	75,7	9,6	2,9	100,0
Effectif	134818	86487	10301	33011	114115
<b>URBAIN</b>					
15 - 19	81,8	16,4	0,2	1,6	100,0
20 - 24	49,7	46,1	0,4	3,8	100,0
25-29	22,8	70,1	0,8	6,2	100,0
30-34	10,5	80,6	1,8	7,1	100,0
35 - 39	5,3	83,9	3,8	7,0	100,0
40-44	3,1	82,9	7,5	6,5	100,0
45 - 49	2,4	77,9	13,9	5,8	100,0
50-54	1,9	71,3	21,0	5,9	100,0
55-59	1,9	59,7	33,0	5,3	100,0
60-64	1,8	50,9	42,4	4,9	100,0
65 - 69	2,0	37,3	56,3	4,4	100,0
70 et +	4,1	24,6	67,0	4,3	100,0
Ensemble	31,5	55,5	8,1	4,5	100,0
Effectif	228768	402480	58900	34964	725112

**Graphique 4 : POURCENTAGE DE FEMMES CELIBATAIRES SELON L'AGE ET LE MILIEU**



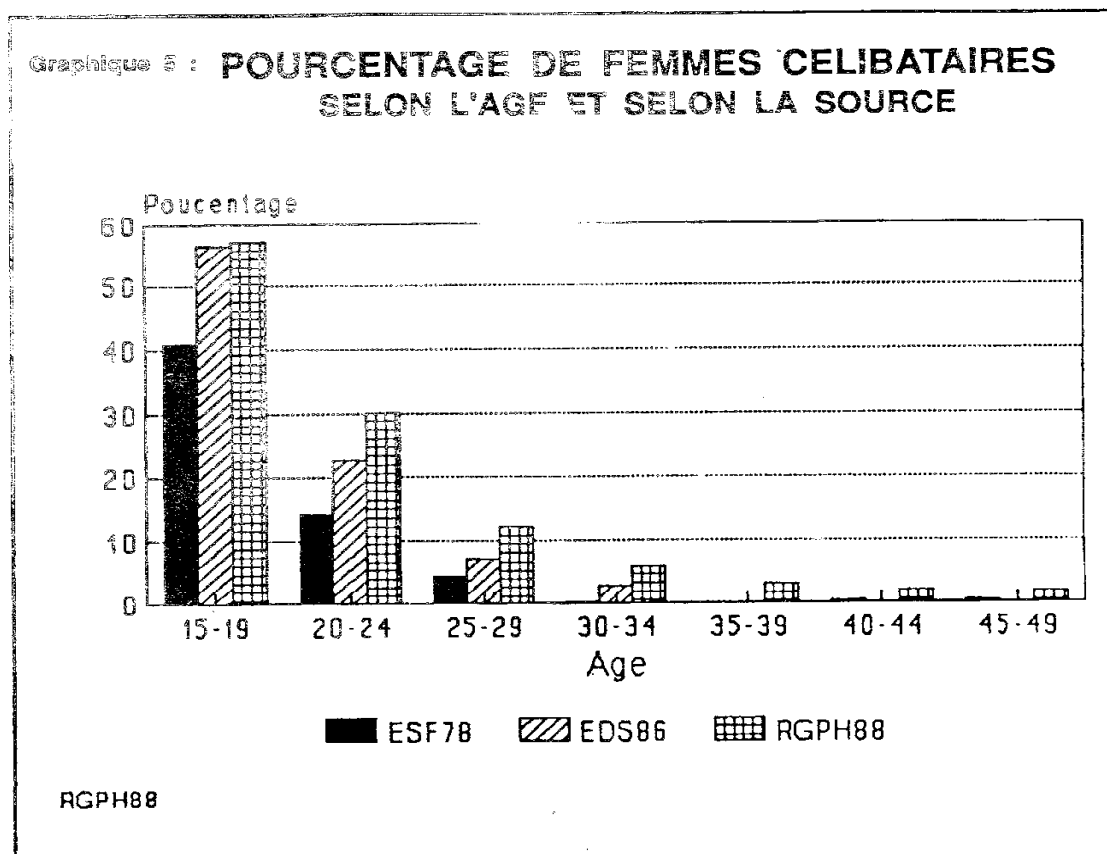
RGPH88

#### 1.4.2 Recul du mariage précoce

L'âge au premier mariage a très sensiblement augmenté dans le temps. Les femmes restent de plus en plus longtemps célibataires (Tableau 1.8 et Graphique 5). Alors qu'à la fin des années 70, moins de 41% des femmes de 15-19 ans étaient célibataires, on en compte plus de 57% à la fin des années 80. 14% des femmes de 20-24 ans étaient célibataires en 1978 contre près de 31% à la fin des années 80. Actuellement, une proportion relativement importante de femmes sont encore célibataires à 25-29 ans (près de 13%), ce qui était rare il y a une quinzaine d'années. Le célibat définitif demeure cependant exceptionnel. Les pourcentages encore significatifs observés à 45-49 ans pourraient être à l'effet de sélection mentionnée plus haut. La comparaison des différentes sources met donc en évidence un vieillissement très net du calendrier de la nuptialité.

**Tableau 1.8 : Evolution du pourcentage de femmes célibataires par âge selon différentes enquêtes**

AGE	SOURCE		
	ESF 78	EDS 86	RGPH 88
15-19	40,9	56,5	57,2
20-24	14,1	22,6	30,2
25-29	4,4	7,2	12,2
30-34	0,2	2,7	6,0
35-39	0,0	—	3,1
40-44	0,3	—	2,0
45-49	0,4	—	1,8
Ensemble	12,9	18,8	19,5

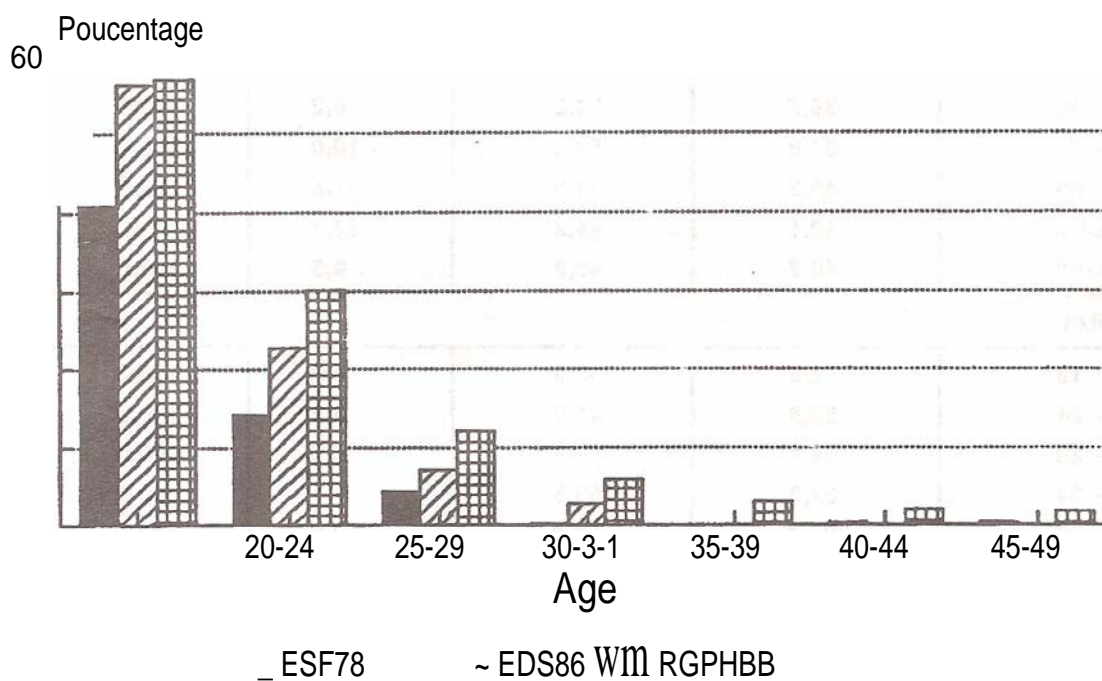


1.

Tableau 1.8 : Evolution du pourcentage de femmes célibataires par âge selon différentes enquêtes

AGE	SOURCE		
	ESF 78	EDS 86	RGPH 88
15-19	40,9	56,5	57,2
20-24	14,1	22,6	30,2
25-29	4,4	7,2	12,2
30-34	0,2	2,7	6,0
35-39	0,0	—	3,1
40-44	0,3	—	2,0
45-49	0,4	—	1,8
Ensemble	12,9	18,8	19,5

Graphique 5: POURCENTAGE DE FEMMES 'CELIBATAIRES SELON L'AGE: ~T SELON LA SOURCE



RGPH88

Le tableau 1.9 donne la répartition des femmes sénégalaises résidentes en union selon le rang dans le mariage, par âge et par milieu de résidence. Au niveau national, 53,30/0 des femmes mariées vivent dans des unions polygamiques; ces femmes ont au moins une coépouse. A titre indicatif, les pourcentages correspondant observés dans l'EDS de 1986 (femmes âgées de 15-49 ans) sont de 46,5% pour (l'ensemble du territoire national et 41,4% pour le milieu urbain. Un peu moins de 7 femmes sur 100 sont mariées dans des ménages à trois épouses ou plus. Le taux de polygamie augmente régulièrement avec l'âge des femmes. Mais la pratique est courante même chez les jeunes femmes (environ une femme sur trois chez les femmes de 15-19 ans). Après 25 ans, une femme sur deux vit dans un ménage polygamique.

La polygamie est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain (37,2% contre 28,8% en milieu urbain à 15-19 ans). Elle y est plus répandue tous âges confondus (55,9% contre 47,8%).

**Tableau 1.9 Répartition des femmes sénégalaises résidentes en union selon le rang dans le mariage, par âge et par milieu de résidence**

AGE	Monogame	1 <sup>er</sup> ~	3 <sup>e</sup> - 'p.	Total	Polyg.
15 - 19	64,2	31,5	4,1	100,0	35,5
20 - 24	58,2	37,1	4,7	100,0	41,8
25 - 29	49,6	44,6	5,7	100,0	50,4
30 - 34	43,0	50,2	6,6	100,0	57,0
35 - 39	38,1	52,7	7,1	100,0	61,9
40 - 44	35,9	56,5	7,6	100,0	64,1
45 - 49	35,8	56,5	7,7	100,0	64,2
50-54	35,7	56,2	8,0	100,0	64,3
55 - 59	36,7	54,2	9,2	100,0	63,3
60-64	37,5	52,2	10,0	100,0	62,2
65 - 69	40,2	48,3	11,5	100,0	59,8
70 et +	42,1	44,2	13,7	100,0	57,9
Ensemble	46,7	46,9	8,5	100,0	53,3
<b>RURAL</b>					
15 • 19	62,8	33,0	4,2	100,0	37,2
20 • 24	53,8	41,0	5,2	100,0	46,2
25 - 29	44,1	49,5	6,3	100,0	55,9
30 - 34	37,3	55,5	7,1	100,0	62,7
35 - 39	34,7	58,2	7,2	100,0	65,3
40 - 44	33,7	58,9	7,4	100,0	66,3
45 - 49	34,7	57,7	7,6	100,0	65,3
50 - 54	35,0	57,1	7,9	100,0	65,0
55 - 59	36,5	54,4	9,1	100,0	63,5
60 - 64	37,8	52,4	9,8	100,0	62,2
65 - 69	40,2	48,4	11,4	100,0	59,8
70 et +	42,4	43,9	13,7	100,0	57,6
Ensemble	44,2	49,2	6,6	100,0	55,9

Tableau 1.9 (Suite)

URBAIN	Monogame	1 <sup>me</sup> ,2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup> - 'p.	Total	Polyg.
15 - 19	71,2	25,4	3,4	100,0	28,8
20 - 24	68,4	28,0	3,6	100,0	31,6
25 - 29	61,2	34,3	4,5	100,0	38,8
30 - 34	52,0	42,1	5,9	100,0	48,0
35 - 39	44,4	48,4	7,1	100,0	55,6
40 - 44	39,9	52,4	7,8	100,0	60,1
45 - 49	37,9	54,1	8,0	100,0	62,1
50 - 54	37,1	54,8	8,2	100,0	62,9
55 - 59	37,0	53,8	9,2	100,0	63,0
60-64	37,8	52,0	10,2	100,0	62,2
65 - 69	40,4	47,9	11,7	100,0	59,6
70 et +	41,4	45,0	13,6	100,0	58,6
Ensemble	52,2	41,7	6,2	100,0	47,8

NB: 1<sup>me</sup>./2<sup>me</sup> = première ou deuxième épouses,  
3<sup>me</sup> ép. = 3<sup>me</sup> - épouse ou plus, Polyg. = polygame

### 1.4.3 Situation matrimoniale des hommes

Le tableau 1.10 montre que 52,3% des hommes étaient mariés contre 44,2% de célibataires. Le pourcentage de célibataire décroît rapidement avec l'âge. Jusqu'à 30 ans, à chaque groupe d'âge, plus d'un homme sur deux est célibataire. A- partir de 30 ans le pourcentage de célibataires décroît rapidement et devient très faible après 40 ans. Ainsi après 50 ans, moins de 4% d'hommes se sont déclarés célibataires.

La fréquence du veuvage augmente également avec l'âge. Le veuvage masculin est très rare avant 45 ans (moins de 1 %) et n'atteint 4% qu'à 65-69 ans.

Si l'on considère le milieu de résidence, c'est en milieu rural qu'il y a la plus forte proportion de mariés au moment du recensement (58,9%). Le veuvage y est aussi plus important (1,1 % contre 0,6% en milieu urbain) en raison, entre autres, d'une fréquence plus élevée de la polygamie.

Par rapport aux femmes, un résultat qui mérite d'être noté est la proportion non négligeable d'hommes célibataires après 35 ans. Comme on l'a vu plus haut, chez les femmes le célibat diminue régulièrement dès l'âge de 15 ans et devient très faible après 30 ans. Ceci traduit un écart d'âge ~u premier mariage important entre les deux sexes. En outre, la nature des données a dû gonfler la proportion des célibataires aux âges avancés en particulier. En effet, contrairement aux enquêtes démographiques où les questions sont plus nombreuses



et très approfondies, au moment du recensement il n'a été posé qu'une seule question sur la situation matrimoniale actuelle. Ceci peut entraîner la prise en compte de certains veufs ou divorcés comme célibataires. -

La polygamie est plus courante en milieu rural (30,8% contre 25,7% en milieu urbain) du fait d'un système de production qui fait davantage appel à la main-d'oeuvre familiale et des contraintes socio-économiques moins pesantes qu'en ville.

**Tableau-1.10 Répartition des hommes selon la situation matrimoniale actuelle, l'âge et le milieu de résidence**

AGE	Célibataire	Marié	Veuf	Autres	Total	Polygame
15 - 19	97,4	2,3	0,0	0,3	100,0	4,4
20 - 24	83,4	14,4	0,1	2,1	100,0	4,6
25 - 29	51,9	40,4	0,2	7,5	100,0	8,4
30 - 34	27,0	70,7	0,3	1,9	100,0	-14,4
35 - 39	12,4	84,8	0,5	2,3	100,0	23,8
40 - 44	6,7	90,3	0,7	2,4	100,0	32,6
45 - 49	4,8	91,9	1,1	2,3	100,0	38,7
50 - 54	3,5	92,9	1,3	2,2	100,0	43,2
55 - 59	3,2	92,6	2,0	2,3	100,0	43,7
60 - 64	2,5	92,8	2,5	2,3	100,0	45,7
65 - 69	2,2	91,4	4,1	2,3	100,0	44,6
70 et +	4,2	85,7	7,5	2,6	100,0	40,8
Total	44,2	52,3	0,9	2,6	100,0	29,1
<b>RURAL</b>						
15 - 19	96,2	3,5	0,0	0,3	100,0	3,9
20 - 24	77,0	22,1	0,1	0,8	100,0	4,6
25 - 29	44,1	54,4	0,3	1,2	100,0	9,7
30 - 34	19,8	78,2	0,4	1,6	100,0	17,3
35 - 39	9,6	87,8	0,6	2,0	100,0	27,9
40 - 44	5,5	91,7	0,8	1,9	100,0	36,8
45 - 49	4,3	92,8	1,2	1,9	100,0	40,6
50 - 54	3,2	93,4	1,5	2,0	100,0	44,5
55 - 59	3,0	92,9	2,1	2,0	100,0	44,6
60 - 64	2,3	93,0	2,5	2,2	100,0	46,6
65 - 69	2,1	91,5	4,2	2,1	100,0	44,7
70 et +	3,7	86,2	7,7	2,5	100,0	41,4
Total	38,6	58,9	1,1	1,4	100,0	30,8

Tableau 1.10 : (Suite)

AGE	Célibataire	Marié	Veuf	Autres	Total	Polygame
URBAIN						
15 - 19	99,0	0,7	0,0	0,3	100,0	8,1
20 - 24	93,3	5,8	0,0	0,8	100,0	4,3
25 - 29	70,9	27,6	0,1	1,3	100,0	5,1
30 - 34	35,9	61,6	0,2	2,3	100,0	9,8
35 - 39	16,4	80,5	0,3	2,8	100,0	17,5
40 - 44	8,3	88,1	0,5	3,0	100,0	26,7
45 - 49	5,6	90,9	0,7	2,8	100,0	35,1
50 - 54	4,1	92,2	1,0	2,8	100,0	40,7
55 - 59	3,6	92,0	1,6	2,8	100,0	41,8
60 - 64	2,7	92,4	2,4	2,5	100,0	43,7
65 - 69	2,5	91,1	3,9	2,6	100,0	44,2
70 et +	5,7	84,5	7,0	2,9	100,0	39,3
Total	53,7	44,0	0,6	1,7	100,0	25,7

#### 1.4.4 - Age moyen au premier mariage par région

L'âge moyen au premier mariage calculé par la méthode de Hajnal (temps moyen passé dans le célibat) donne des renseignements précieux pour le calendrier du mariage. Un des intérêts de l'analyse de l'âge au premier mariage réside dans le fait qu'il constitue un déterminant important de la fécondité des femmes. En moyenne, les femmes se marient à 20 ans et les hommes à 28 ans (Tableau 1.11). C'est à Ziguinchor que le premier mariage est le plus tardif pour les hommes. Pour les femmes, c'est à Dakar qu'il est le plus tardif (24 ans) tandis que c'est à Tambacounda qu'il est le plus précoce (16,8 ans) suivie de près par la région de Kolda. Ceci s'explique par la prédominance de Peul, une ethnie connue par la grande précocité de sa nuptialité, dans ces régions qui sont par ailleurs des moins urbanisées. L'écart moyen entre les âges au premier mariage des hommes et des femmes est d'environ 8 ans. Si l'on considère les différences entre régions, Dakar, Ziguinchor et Thiès se démarquent des autres avec un âge moyen plus élevé que la moyenne nationale aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ce sont à la fois les régions les plus urbanisées et où le niveau de scolarisation est également élevé (plus de 60%).

**Tableau 1.11 : Age moyen au premier mariage par la méthode de Hajnal selon le sexe et la région.**

REGION	MASCULIN	FEMININ
Dakar	30,4	23,7
Ziguinchor	30,8	22,7
Diourbel	27,4	18,5
St-Louis	27,4	19,6
Tambacounda	26,1	16,8
Kaolack	27,2	18,2
Thiès	29,4	20,8
Louga	26,5	18,6
Fatick	28,0	19,2
Kolda	26,7	17,0
Ensemble	28,3	20,1

### 1.5 - Groupe ethnique

Le Sénégal compte une vingtaine d'ethnies. Leur représentation est variable selon les régions. L'analyse porte sur les principaux groupes ethniques qui sont au nombre de six. Le groupe Wolof est composé des Wolof et des Lébou. Les Halpoularen sont constitués des Foula, des Laobé, des Peul et des Toucouleur. Les Malinké, les Mandingue et les Socé sont regroupés dans l'ethnie Mandingue.

La population du pays est constituée en majorité des Wolof (42,7%) (Tableau 1.12). Les Halpoularen et les Serer représentent respectivement 23,7% et 14,9% du total. Les autres ethnies représentent chacune moins de 6%. Les Wolof sont surtout présents dans les régions de Louga, Diourbel, Kaolack, Thiès et Dakar (plus de 50%). Les Halpoularen se rencontrent principalement dans celles de St-Louis, Kolda, Tambacounda et subsidiairement dans la région de Louga. Les Serer sont bien représentés dans les régions de Fatick et dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack. Les Diola sont, en proportion, plus nombreux dans la région de Ziguinchor et sont très faiblement représentés ailleurs hormis Kolda et Dakar. Les Mandingue sont présents surtout dans les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor. Les autres ethnies prises globalement représentent un pourcentage appréciable dans les régions de Tambacounda, Ziguinchor et Kolda qui sont réputées cosmopolites.

**Tableau 1.12 Répartition de la population sénégalaise résidente selon l'ethnie et par région**

REGION	ETHNIE						Total
	Wolof	Pou Jar	Sérer	Diola	Mandingue	Autres	
Dakar	53,8	18,5	11,6	4,7	2,8	8,6	100,0
Ziguinchor	4,a	8,a	2,4	60,7	9,3	14,0	100,0
Diourbel	66,7	6,9	24,a	0,2	0,2	1,2	100,0
St-Louis	30,1	61,3	0,7	0,3	-	7,6	100,0
Tambacounda	8,8	46,4	3,0	-	17,4	24,4	100,0
Kaolack	62,4	19,3	11,a	-	0,5	6,0	100,0
Thi,ès	54,0	10,9	30,2	0,7	0,9	3,3	100,0
Louga	70,1	25,3	1,2	-	-	3,4	100,0
Fatick	29,9	9,2	55,1	-	2,1	3,7	100,0
Kolda	3,4	49,5	-	5,9	23,6	17,6	100,0
Total	42,7	23,7	14,9	5,3	4,2	9,2	100,0
Effectif	2890402	1009921	978366	631892	357672	616762	6773417

## 1.6 Langues parlées

La langue parlée par un individu détermine dans une certaine mesure son degré d'assimilation à l'ethnie correspondante. La pratique d'une langue par des personnes n'appartenant pas à l'ethnie à laquelle elle se réfère, constitue en quelque sorte un reflet du dynamisme de cette langue.

Les six langues nationales (Diola, Mandingue, Poular, Serer, Soninké et Wolof) ont été retenues pour l'analyse. Le Wolof est de loin la langue la plus parlée comme première langue (49,2%) dans l'ensemble du pays. Il est suivi du Poular (22,2%) et du Serer (12,2%). Alors que 42,2% de la population se déclarent Wolof, près de 50% parlent le Wolof comme première langue. Les régions où le pourcentage des personnes qui parlent le Wolof dépasse largement les 50% sont par ordre d'importance: Louga, Diourbel, Dakar, Kaolack et Thiès. Le Poular est surtout parlé dans les régions de St-Louis, Kolda et Tambacounda. Le pourcentage des personnes parlant le Serer est appréciable seulement à Fatick et dans une moindre mesure à Thiès et Diourbel. Le Diola et le Mandingue sont surtout parlés le premier cité à Ziguinchor et le second à Kolda, Tambacounda et Ziguinchor. Le Soninké se réduit à la région de Tambacounda. Généralement, une langue de liaison est utilisée dans les régions cosmopolites, ce qui pourrait justifier le dynamisme du Wolof entre autres.

1.

Comme seconde langue, le Wolof vient largement en tête (22,1%) et est utilisé un peu partout dans le pays, surtout à Fatick. Le Poular et le mandingue arrivent loin derrière avec une utilisation appréciable pour la première à Tambacounda et Kolda et pour la seconde à Ziguinchor et Kolda. Dans l'ensemble, 72% de la population du pays n'ont pas de seconde langue ou ont une seconde langue différente d'une des six langues nationales.

**Tableau 1.13: Répartition de la population sénégalaise résidente selon la première langue parlée et la région**

Région	1 <sup>re</sup> LANGUE PARLEE							Total
	Wolof	Poular	serer	Diola	Mandingue	Soninké	Autre	
Dakar	67.2	13.8	7,9	4,0	2,0	1,0	4.1	100
Ziguinchor	7,8	7,2	1.1	60,6	11.7	0.5	11,1	100
Diourbel	71,8	6.0	21.5	0,1	0,2	-	0,7	100
Saint-louis	32.2	60.8	0,"	0,3	-	2.5	3.8	100
Tambacounda	9,8	46,6	2,6		17,7	10,9	12.5	100
Kaolack	66.8	17,8	9.9	-	1.3	4.2	-	100
Thiès	62.1	8.3	26.7	0,6	0.6	0,2	1,3	100
Louga	71,8	24,7	1,6	-	-	-	2	100
Fatick	33,4	7.9	53,3	-	2.9	-	2,5	100
Kolda	3.6	49,4		5,6	25,6	1.7	7,6	100
Ensemble	49.2	22.2	12.8	5,1	4,7	1,4	4.6	100

- Pourcentage très faible (Inférieur à 1%)

Tableau 1.14

## Répartition de la population sénégalaise résidente selon la deuxième langue parlée et la région.

Région	2 <sup>ème</sup> LANGUE PARLÉE							Total
	Wolof	Poular	Séer	Diola	Mandingue	Soninké	(1) Autre	
Dakar	24,1	2,1	1,5	0,5	0,6	-	71,0	100
Ziguinchor	28,2	1,0	-	5,1	12,6	-	53,1	100
Diourbel	21,0	0,3	1,1	-	-	-	77,4	100
Saint-Louis	12,9	4,1	0,1	-	-	0,2	82,7	100
Tambacounda	10,2	9,4	0,1	-	2,3	1,3	76,6	100
Kaolack	22,8	1,8	1,0	-	0,2	-	74,3	100
Thiès	28,7	0,9	1,2	-	0,1	0,1	69,1	100
Louga	15,4	1,6	0,1	-	-	-	82,9	100
Fatick	44,2	0,6	2,3	-	0,4	-	52,5	100
Kolda	6,8	5,7	-	0,7	11,4	0,2	75,2	100
Ensemble	22,1	2,4	1,0	-	2,2	-	72,3	-

(1) : y compris ceux qui n'ont pas de 2<sup>ème</sup> langue

### 1.7 - Religion

Comme indiqué dans les rapports régionaux d'analyse, la population du Sénégal est essentiellement musulmane (93,8%). Les 6% restant sont partagés entre le christianisme (4,3%) et les autres religions, animisme principalement (1,6%). Parmi les musulmans, les Tidiane sont de loin de taille plus considérable. Ils représentent 47,4%. Ils sont suivis des Mourides avec un pourcentage de 30,1%. Viennent ensuite les Khadir avec 10,9%.

Les différences interrégionales sont assez marquées. Les Tidiane sont largement présents dans les régions de St-Louis et dans une moindre mesure dans celles de Kaolack, Tambacounda et Dakar tandis que les Mourides sont relativement plus nombreux à Diourbel et accessoirement à Thiès et à Louga. Les Khadir interviennent pour un pourcentage consistant à Ziguinchor, Tambacounda et Kolda. Les chrétiens sont plus représentés dans les régions de Ziguinchor, Dakar, Fatick, et Thiès. Leur pourcentage est plus important dans la population étrangère : 19% (Tableau non reproduit).

**Tableau 1.15****Répartition de la population résidente selon la religion et la région.**

RÉGION	RELIGION								
	Musulmans	Khadriya	layène	Mouride	Tidiane	Autres mus.	Chrétiens	Autres	Total
Dakar	92,7	6,9	2,1	23,4	51,5	8,8	6,7	0,7	100
Ziguinchor	75,2	32,0	0,3	4,0	22,9	16,0	17,1	7,7	100
Diourbel	99,0	-	3,7	85,3	9,5	0,4	0,6	0,3	100
St-Louis	98,7	8,4	0,2	6,4	80,2	3,5	0,4	0,9	100
Tambacounda	96,3	25,2	0,1	7,5	54,0	9,4	2,4	1,3	100
Kaolack	98,4	4,9	-	27,2	65,3	0,9	1,0	0,6	100
Thiès	94,4	7,4	0,5	44,7	40,3	1,5	4,9	0,7	100
Louga	99,5	15,1	0,3	45,9	37,3	0,9	0,1	0,4	100
Fatick	91,8	12,4	0,1	38,6	39,6	1,1	7,8	0,5	100
Kolda	93,4	26,0	0,1	3,6	52,7	11,0	5,0	1,6	100
Ensemble	93,8	10,9	0,6	30,1	47,4	4,8	4,3	1,6	100

**1.8 - Santé**

Le RGPH88 ne permet pas d'étudier de façon directe et détaillée l'état sanitaire de la population. En effet, la seule question directement relative à la santé portait sur le handicap. Cette question comportait les modalités suivantes :

- Aucun handicap ;
- Handicapé moteur (membre(s) inférieur(s) ;
- handicapé visuel (aveugle) ;
- Lépreux ;
- Handicapé mental
- Autre.

A partir de cette question, on peut mesurer la prévalence de certains handicaps. Les proportions de handicapés selon l'âge sont indiquées dans le tableau 1.16. Dans l'ensemble du pays, sur mille habitants, 20 présentent un handicap (21 pour les hommes contre 19 pour les femmes).

La prévalence de la lèpre et des maladies mentales est très faible. En effet, certains lépreux et malades mentaux sont plutôt comptabilisés dans la population comptée à part (ménages collectifs) et flottante (population sans domicile). La prévalence des handicaps moteurs et visuels augmente avec l'âge. Après 55 ans, entre 24 et 44 pour mille personnes ont un handicap soit moteur soit visuel.

Les autres types de handicap (sourds, muets etc.) représentent un pourcentage non négligeable (9%0).

Tableau 1.16: Répartition de la population sénégalaise résidente (en pour mille) selon le handicap par âge et sexe.

AGE	Aucun	Moteur	Visuel	Lépreux	Mental	Autres	Total
0-4	988,3	1,6	0,3	0,1	0,2	9,5	1000,0
5 - 9	988,0	3,0	0,4	1,4	0,6	6,6	1000,0
10 - 14	985,7	4,1	0,5	1,4	1,2	7,1	1000,0
15 - 19	983,8	4,9	0,8	1,1	1,8	7,7	1000,0
20 - 24	983,3	4,9	1,0	0,8	2,3	7,8	1000,0
25 - 29	982,4	4,4	1,6	0,7	3,0	8,0	1000,0
30 - 34	981,5	4,4	2,1	0,7	3,1	8,2	1000,0
35 - 39	976,8	5,2	3,8	1,2	3,5	9,4	1000,0
40 - 44	973,5	5,9	5,1	1,6	3,4	10,5	1000,0
45 - 49	967,6	7,5	7,7	2,2	3,5	11,5	1000,0
50 - 54	964,6	8,6	9,2	2,6	3,1	11,9	1000,0
55 - 59	955,9	10,8	13,4	3,0	3,8	13,1	1000,0
60 - 64	951,0	12,1	16,7	2,5	3,2	14,4	1000,0
65 - 69	932,1	15,5	28,5	2,6	3,8	17,5	1000,0
70 et +	900,2	20,7	46,6	2,8	3,9	25,7	1000,0
Total	980,1	4,7	3,3	1,1	1,8	9,0	1000,0
Effectif	6638625	32090	22376	7608	12067	60651	6773417
MASCULIN							
0-4	988,1	1,8 ...	0,3	0,1	0,2	9,6	1000,0
5 - 9	987,2	3,4	0,4	1,3	0,7	6,9	1000,0
10 - 14	984,9	4,5	0,5	1,3	1,3	7,5	1000,0
15 - 19	982,4	5,3	0,9	1,4	2,1	7,9	1000,0
20 - 24	981,0	5,7	1,1	1,1	2,9	8,2	1000,0
25 - 29	979,9	5,0	1,6	1,0	4,1	8,4	1000,0
30 - 34	979,8	5,2	2,2	0,9	4,0	7,9	1000,0
35 - 39	974,7	5,9	3,8	1,4	4,6	9,5	1000,0
40 - 44	971,8	7,2	5,3	1,8	4,0	10,0	1000,0
45 - 49	965,2	8,4	8,1	2,7	3,7	11,9	1000,0
50 - 54	963,1	9,4	9,6	3,1	2,9	11,8	1000,0
55 - 59	956,2	11,7	13,2	3,9	2,8	12,2	1000,0
60 - 64	952,7	13,0	15,1	3,0	2,5	13,7	1000,0
65 - 69	936,9	15,8	24,9	3,0	2,8	16,7	1000,0
70 et +	905,5	20,6	43,4	3,3	2,9	24,3	1000,0
Total	979,1	5,3	3,3	1,3	2,0	9,1	1000,0
Effectif	3214699	17246	10767	4225	6501	29962	3283400



Tableau 1.16 (Suite)

Féminin	Aucun	Moteur	Visuel	lépreux	Mental	Autres	Total
0-4	988,6	1,5	0,3	0,1	0,2	9,3	1000,0
5 - 9	988,7	2,7	0,4	1,4	0,6	6,2	1000,0
10 - 14	986,5	3,7	0,5	1,5	1,1	6,6	1000,0
15 - 19	985,1	4,5	0,7	0,8	1,5	7,4	1000,0
20 - 24	985,2	4,1	0,9	0,5	1,8	7,5	1000,0
25 - 29	984,4	3,9	1,6	0,5	2,0	7,6	1000,0
30 - 34	982,9	3,6	2,1	0,6	2,3	8,4	1000,0
35 - 39	978,7	4,6	3,8	0,9	2,6	9,3	1000,0
40 - 44	975,1	4,8	4,9	1,4	2,8	11,0	1000,0
45 - 49	969,8	6,6	7,2	1,8	3,4	11,2	1000,0
50 - 54	966,2	7,7	8,7	2,0	3,4	12,0	1000,0
55 - 59	955,6	10,0	13,5	2,2	4,8	13,9	1000,0
60 - 64	949,0	11,1	18,7	1,9	4,1	15,3	1000,0
65 - 69	926,9	15,2	32,4	2,0	4,9	18,5	1000,0
70 et +	894,9	20,9	49,9	2,3	5,0	27,0	1000,0
Total	981,1	4,3	3,3	1,0	1,6	8,8	1000,0
Effectif	3423926	14844	11609	3383	5566	30689	3490017

## II - ALPHABÉTISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET ACTIVITÉ

### 2.1 - Alphabétisation

L'alphabétisation est définie dans le recensement comme le fait pour une personne âgée de 6 ans et plus de savoir lire et écrire dans une langue quelconque. L'âge de 6 ans est assez bas car à cet âge beaucoup d'enfants n'ont pas encore commencé à fréquenter l'école. Les résultats présentés ici portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus (Tableau 2.1). A cet âge, il est supposé que l'élève a acquis la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Il a été également donné dans le même tableau, les résultats relatifs aux personnes de 15 ans et plus.

L'analphabétisme touche davantage les femmes que les hommes (82,1 % contre 63,1 Cfa). Le pourcentage des individus sachant lire et écrire le français est de 21,7% (28,6% pour les hommes contre 15,6% pour les femmes). Ceux qui parlent et écrivent l'arabe représentent 3,7%. Le pourcentage de ceux qui sont alphabétisés dans les langues nationales (Wolof, Serer, Poular, Mandingue, Diola et Soninké) est négligeable: 0,2%. Cela montre les efforts à faire pour une alphabétisation à grande échelle en langues nationales.

Les personnes alphabétisées dans une langue autre que le français, l'arabe et les langues nationales représentent 1,2%. Ce pourcentage regrouperait en majorité ceux qui utilisent le « wolofal » (terme utilisé pour désigner l'utilisation de l'alphabet arabe pour transcrire les langues nationales).

Tableau 2.1

Répartition de la population sénégalaise de 6 ans et plus selon l'âge, la langue d'alphabétisation et le sexe.

Age	Aucun	Français	Arabe	Langue nationale	Autres	Total
<b>MASCULIN</b>						
6 - 9	60,5	30,3	7,1	0,2	2,0	100,0
10 - 14	41,0	49,3	8,1	0,2	1,4	100,0
15-19	48,4	41,9	8,0	0,3	1,4	100,0
20 - 24	54,1	36,6	7,5	0,3	1,5	100,0
25 - 29	60,3	31,8	6,1	0,3	1,4	100,0
30 - 34	58,3	34,6	5,4	0,3	1,4	100,0
35 - 39	65,3	27,5	5,5	0,3	1,4	100,0
40 - 44	70,2	22,3	5,7	0,3	1,6	100,0
45 - 49	<i>n,a</i>	15,6	5,7	0,2	1,5	100,0
50 - 54	71,6	14,4	6,1	0,3	1,6	100,0
55 - 59	80,7	11,6	5,9	0,2	1,7	100,0
60 et +	83,3	8,4	6,2	0,2	1,8	100,0
Total 15 +	63,1	28,6	6,5	0,3	1,5	100,0
Total 10 +	58,8	32,6	6,8	0,3	1,5	100,0
Total 6 +	59,1	32,2	6,9	0,2	1,6	100,0
<b>FEMININ</b>						
6 - 9	72,0	22,6	3,6	0,1	1,6	100,0
10-14	59,5	35,5	3,8	0,2	1,0	100,0
15 - 19	70,1	26,3	2,5	0,2	0,9	100,0
20 - 24	74,3	22,9	1,7	0,2	0,9	100,0
25 - 29	79,7	18,2	1,0	0,2	0,9	100,0
30 - 34	78,9	19,3	0,8	0,2	0,8	100,0
35 - 39	86,9	11,5	0,7	0,1	0,8	100,0
40 - 44	91,5	6,8	0,7	0,1	0,9	100,0
45 - 49	95,4	3,1	0,5	0,1	0,9	100,0
50 - 54	95,8	2,6	0,4	0,1	1,0	100,0
55 - 59	96,9	1,5	0,4	0,1	1,0	100,0
60 et +	97,1	1,2	0,4	0,1	1,1	100,0
Total 15 +	82,1	15,6	1,2	0,2	0,9	100,0
Total 10 +	78,1	19,2	1,7	0,2	0,9	100,0
Total 6 +	77,1	19,7	2,0	0,2	1,1	100,0

Tableau 2.1 (Suite)

Age	Aucun	Français	Arabe	Langue nationale	Autres	Total
ENSEMBLE						
6 - 9	66,4	26,4	5,3	0,2	1,8	100,0
10 - 14	50,2	42,4	5,9	0,2	1,2	100,0
15 - 19	59,9	33,6	5,1	0,2	1,2	100,0
20 - 24	65,0	29,3	4,4	0,2	1,2	100,0
25 - 29	71,1	24,3	3,3	0,2	1,1	100,0
30 - 34	69,1	26,6	3,0	0,2	1,1	100,0
35 - 39	76,9	18,9	2,9	0,2	1,1	100,0
40 - 44	81,4	14,2	3,1	0,2	1,2	100,0
45 - 49	86,6	9,1	3,0	0,2	1,2	100,0
50 - 54	86,6	8,6	3,3	0,2	1,3	100,0
55 - 59	88,9	6,5	3,1	0,2	1,3	100,0
60 et +	89,9	5,0	3,5	0,2	1,5	100,0
Total 15 +	73,1	21,7	3,7	0,2	1,2	100,0
Total 10 +	68,9	25,6	4,1	0,2	1,2	100,0
Total 6 +	68,5	25,7	4,3	0,2	1,3	100,0

## 2.2 - Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction intéresse aussi bien ceux qui sont en cours de scolarisation que ceux qui sont sortis du système scolaire. Le tableau 2.2 qui donne la répartition selon le niveau d'instruction par groupe d'âge reflète l'évolution de l'instruction dans le temps.

Les données révèlent un progrès significatif de "instruction. La proportion de personnes n'ayant jamais été à l'école augmente régulièrement d'un groupe d'âge à un autre pendant que baisse celle des personnes instruites. La proportion de non instruits chez les hommes: passe de 88% chez les personnes de plus de 60 ans (qui devraient avoir terminé le cycle primaire avant 1940) à 77,4% chez 40-49 ans (primaire dans les années 50-60) et 59,9% chez les 20 à 29 ans (primaire dans les années 70-80). Dans tous les cycles, des progrès très significatifs ont été enregistrés aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Cependant, les femmes restent à tous les âges plus défavorisées. Chez les personnes de 30-39 ans par exemple, il y a 64,7% de non instruits pour les hommes contre 82,8% pour les femmes.

Tableau 2.2 : Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction, l'âge actuel et le sexe.

Age	Aucun	Primaire	Sec. 1 <sup>er</sup>	Sec. 2 <sup>o</sup> cyc.	Sup.	Autres	Total
<b>MASCULIN</b>							
6 - 9	56,7	39,8	0,0	0,0	0,0	3,6	100,0
10 - 19	46,1	36,8	11,0	1,7	0,0	4,3	100,0
20 - 29	59,9	16,9	9,5	6,8	2,9	4,1	100,0
30 - 39	64,7	13,0	8,8	5,1	4,6	3,7	100,0
40 - 49	77,4	8,9	4,5	2,8	2,6	3,7	100,0
50 - 59	83,4	8,1	2,4	1,2	1,3	3,7	100,0
60 et +	88,0	6,2	1,4	0,6	0,5	3,5	100,0
Total 10 +	61,7	20,9	5,2	3,4	1,5	4,0	100,0
Total 6 +	60,5	24,1	6,5	2,8	1,5	3,9	100,0
<b>FÉMININ</b>							
6 - 9	68,3	29,6	0,0	0,0	0,0	2,2	100,0
10 - 19	64,3	26,5	6,4	0,8	0,0	1,9	100,0
20 - 29	76,8	12,6	5,6	2,8	0,8	1,3	100,0
30 - 39	82,8	9,0	4,7	1,7	0,9	1,0	100,0
40 - 49	93,7	3,1	1,3	0,6	0,3	0,9	100,0
50 - 59	96,9	1,5	0,4	0,2	0,1	0,9	100,0
60 et +	97,6	1,1	0,2	0,1	0,0	0,9	100,0
Total 10 +	78,1	14,2	4,6	1,4	0,4	1,4	100,0
Total 6 +	76,5	16,7	3,5	1,1	0,3	1,5	100,0
<b>ENSEMBLE</b>							
6 - 9	62,6	34,6	0,0	0,0	0,0	2,9	100,0
10 - 19	55,5	31,5	8,6	1,3	0,0	3,1	100,0
20 - 29	69,1	14,6	7,4	4,6	1,7	2,6	100,0
30 - 39	74,3	10,9	6,6	3,3	2,7	2,3	100,0
40 - 49	86,0	5,9	2,9	1,7	1,4	2,3	100,0
50 - 59	90,1	4,8	1,4	0,7	0,7	2,3	100,0
60 et +	92,6	3,7	0,8	0,3	0,3	2,2	100,0
Total 10 +	70,2	17,4	6,3	2,3	1,1	2,6	100,0
Total 6 +	69,0	20,3	5,2	2,0	0,9	2,7	100,0

Sec 1<sup>er</sup> - Secondaire 1<sup>er</sup> cycle (Cycle Moyen actuel)

Sec 2<sup>o</sup> cyc. - Secondaire 2<sup>ème</sup> cycle (Cycle Secondaire actuel)

## 2.3 - Activités économiques

L'analyse de l'activité économique s'avère complexe. Il est difficile, en effet de définir ce qu'est une activité économique dans un contexte comme celui du Sénégal où les enfants exercent des activités à caractère productif dans les campagnes et même dans les villes et où les femmes, en dehors du foyer, interviennent souvent dans la production de biens et services, surtout dans le secteur informel. Pour amoindrir les biais, le RGPH s'est intéressé aux personnes de 6 ans et plus et pour une durée minimum d'activité de 3 mois consécutifs.

Dans le RGPH de 1988, la question sur l'occupation portait sur "activité qui a occupé les personnes de 6 ans et plus la plupart du temps au cours des 12 derniers mois (au cours de l'année d'avant). Toute personne ayant exercé une activité rémunératrice de façon continue pendant au moins 3 mois, était considérée comme occupée. Le chômeur est défini comme une personne qui est à la recherche d'un emploi. Les élèves et les étudiants conservent leur statut s'ils n'ont exercé aucune activité rémunératrice de façon continue au moins pendant 3 mois au cours des 12 derniers mois. Les femmes qui n'exercent aucune activité autre que les tâches domestiques sont définies comme, femmes au foyer. Les retraités sont les personnes qui sont parties à la retraite et n'ont exercé aucune activité au cours de la période de référence telle que définie plus haut.

Une telle catégorisation pourrait biaiser les résultats en sous-estimant notamment l'activité des femmes. Par contre les activités de courte durée (agricoles, saisonnières, ...) devraient être correctement saisies en raison de la durée de référence retenue (3 mois). Une autre limite de cette approche est que l'activité est référencée par rapport au temps (3 mois consécutifs), ce qui ne correspond pas toujours à l'activité la plus rémunératrice. En fait, l'objet de cette question n'était pas l'étude des sources de revenus. Son objet était une mesure du volume de la population qui dans la période de référence a exercé une activité ou non afin d'avoir une estimation satisfaisante du degré de participation de la population à la production des biens et services.

L'analyse porte sur le volume de la population active, les taux d'activité et de Chômage et la situation dans la profession.

### 2.3.1 - Population active

Pour l'analyse il a été retenu comme active toute personne de 10 ans et plus occupée ou en chômage. Le tableau 2.3 donne le volume de la population active selon le sexe. Le pays compte 2231085 actifs dont 182033 chômeurs soit huit chômeurs pour 100 actifs. L'essentiel de la population active est composé d'hommes (1680058 soit 75,3%). Le volume global des chômeurs est plus important chez les hommes (169336) que chez les femmes (42697) ; en terme relatif les pourcentages sont presque équivalents (7,8% des actifs chez les femmes et 8,3% chez les hommes).

**Tableau 2.3** • Effectifs de la population active sénégalaise résidente de 10 ans et plus selon le sexe.

SEXE	EFFECTIF	%
MASCULIN		
Occupés	1540722.	91,7
Chômeurs	139366	8,3
Actifs	1680058	100,0
FÉMININ		
Occupés	508330	92,2
Chômeurs	42697	7,8
Actifs	551027	100,0
ENSEMBLE		
Occu pés	2049052	91,8
Chômeurs	182033	8,2
Actifs	2231085	100,0

### 2.3.2 - Tau% d'activité par sexe et par région

Le taux brut d'activité est défini par le rapport des actifs à la population totale. Le taux spécifique d'activité est défini par le rapport entre les actifs à la population en âge d'activité. Les taux spécifiques d'activité selon la région de résidence sont présentés dans le tableau 2.4.

Le taux brut d'activité (TBA) au niveau national s'élève à 30,2 % pour les 2 sexes réunis. Il est plus de trois fois plus important chez les hommes que chez les femmes (46,9% contre 14,6%). Cet écart ne serait pas conforme à la réalité mais serait plutôt dû à un mauvais classement. En effet, certaines femmes, malgré leur participation à l'activité économique en plus de leurs tâches domestiques, ont été classées comme femmes au foyer, donc inactives.

Le taux spécifique d'activité (TSA) ou encore taux épuré d'activité (TEA) qui exclut de la population de référence les enfants de moins de 10 ans à l'opposé du taux brut d'activité pour lequel ils sont inclus est de 47,1 % pour les deux sexes. Le taux spécifique d'activité pour les hommes est de 74,1% contre 22,4% pour le taux féminin.

3 L'activité économique des personnes de moins de 10 est en général marginale en particulier dans les villes. Par ailleurs, ce groupe n'est pas légalement inclus dans la population en âge d'exercer une activité. Pour ces raisons, ce groupe a été exclu de l'analyse.

Les différences interrégionales sont assez marquées. On distingue 3 groupes de régions. Un premier groupe dont le taux spécifique d'activité est supérieur à 50%. Il comprend les régions de Kolda, Fatick, Tambacounda et Kaolack. Ce sont des régions à prédominance agricole, faiblement urbanisées et où le taux de scolarisation n'est pas très élevé. Un deuxième groupe pour lequel le niveau de participation à l'activité économique tourne autour de 45% ; il est composé des régions de Ziguinchor, Diourbel, Thiès et Louga. Ce sont des régions moyennement agricoles, un peu plus urbanisées, avec des activités plus diversifiées. Dakar qui fait partie de ce groupe est un cas particulier, car beaucoup plus urbanisée, industrialisée et scolarisée que les autres. Le dernier groupe se réduit à la région de St-Louis où le taux d'activité surtout féminin paraît sous-estimé même s'il se trouve qu'elle ne bénéficie pas particulièrement d'une bonne pluviométrie.

**Tableau '2.4 Taux spécifique d'activité (en pour-cent) par sexe et par région.**

REGION	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Dakar	64,9	19,7	42,0
Ziguinchor	60,4	31,8	45,8
Diourbel	74,6	17,0	43,5
St-Louis	62,9	6,9	32,4
Tambacounda	83,5	26,6	54,0
Kaolack	79,7	26,8	52,2
Thiès	73,3	20,8	45,8
Louga	75,2	15,9	45,5
Fatick	74,0	33,0	52,8
Kolda	80,0	32,0	57,0
Ensemble	74,1	22,4	47,1

"TSA : Taux spécifique d'activité calculé sur la population de 10 ans et +

### 2.3.3 - Taux de chômage

Le tableau 2.5 indique les taux de chômage par sexe et par région. Le taux de chômage au niveau national est d'environ 9%. Mais, il faut signaler que le niveau du chômage n'est pas toujours bien appréhendé en raison des problèmes de définitions entre autres. Le taux de chômage varie à peine d'un sexe à l'autre (9,0% pour les hommes contre 8,4 % pour les femmes). On a constaté au niveau de l'analyse des résultats des régions que le chômage est un phénomène essentiellement urbain. Ceci se confirme au niveau de la comparaison des résultats par région. En effet, les régions dont les taux d'urbanisation sont les plus importants sont en général celles où les taux de chômage sont les plus élevés. Il apparaît ainsi que Dakar (la région la plus urbanisée) a un pourcentage de chômeurs plus élevé que les régions de Ziguinchor, Thiès et St-Louis. Pour cette dernière, le taux parmi les femmes ne refléterait pas une situation réelle mais serait due à la qualité défectueuse des données. Il pourrait en être de même de la région de Diourbel.

Le sous-emploi n'a pas été étudié, mais des études ont montré qu'il touche une bonne partie de la population rurale pendant la saison sèche, ce qui provoque des migrations temporaires vers Dakar en particulier.

**Tableau 2.5 Taux de chômage en % par sexe et par région.**

REGION	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Dakar	24,3	23,5	24,1
Ziguinchor	8,6	5,2	7,4
Diourbel	6,8	13,1	8,1
St-Louis	4,1	19,6	12,1
Tambacounda	3,4	3,8	3,5
Kaolack	3,8	3,9	3,8
Thiès	6,7	6,2	6,6
Louga	5,3	8,1	5,9
Fatick	3,7	4,3	3,9
Kolda	5,0	6,8	5,5
Ensemble	9,0	8,4	8,9

### 2.3.4 - Situation dans la profession

La situation dans la profession concerne les personnes actives (occupés et chômeurs ayant déjà travaillé). Il est recommandé de se référer au manuel d'instructions de l'agent recenseur pour plus de détails 4.

Le tableau 2.6 donne la répartition des actifs selon la situation dans la profession et la région. Au plan national, la moitié des actifs sont des indépendants (50,5%) ou des aides familiaux. L'importance de ce pourcentage découle indubitablement de l'effectif des agriculteurs qui constituent l'essentiel de la population active. Les indépendants sont également nombreux dans le secteur informel notamment des villes où ils constituent une forte proportion de la main-d'oeuvre. Les employeurs sont peu nombreux (0,8%). Le pourcentage des salariés est assez appréciable (14,2%).

Au niveau des régions, les résultats corroborent ceux portant sur le niveau de la participation à l'activité économique. Les régions où l'activité agricole est prépondérante ont les pourcentages les plus élevés d'indépendants et d'aides familiaux. Ce sont les régions de Kaolack, Fatick, Kolda, Tambacounda, Louga et Diourbel. Les régions les plus urbanisées et industrialisées ont des pourcentages plus importants de salariés. Il s'agit des régions de

4 Direction de la Statistique, Manuel d'instruction de l'agent recenseur p. 27, 1988.



Ziguinchor, St-Louis, Thiès et Dakar qui est un cas particulier (42,2% de salariés). Le pourcentage le plus élevé d'apprentis est relatif à cette région en raison des nombreux ateliers, garages et autres unités de production. Dakar est suivie des régions de Ziguinchor, Thiès et St-Louis.

**Tableau 2.6 Répartition de la population résidente sénégalaise de 6 ans et plus selon la situation dans la profession et la région.**

REGION	SITUATION DE LA FAMILLE						TOTAL
	EMP.	SAL.	IND.	A.F.	APP.	AU.	
Dakar	1,0	42,2	29,8	2,8	15,1	9,0	100,0
Ziguinchor	0,7	16,8	58,9	13,8	7,3	2,6	100,0
Diourbel	0,9	5,1	58,1	30,0	4,1	1,9	100,0
St-Louis	0,9	13,3	54,6	22,7	4,6	3,9	100,0
Tambacounda	0,5	4,7	43,7	47,2	2,0	2,0	100,0
Kaolack	1,4	6,5	60,7	26,0	3,7	1,8	100,0
Thiès	1,0	11,8	49,4	28,5	6,9	2,5	100,0
Louga	0,8	4,7	52,5	38,1	2,4	1,5	100,0
Fatick	0,5	5,5	56,9	34,1	1,9	1,1	100,0
Kolda	0,3	2,5	61,7	32,6	1,5	1,4	100,0
Ensemble	0,8	14,2	50,5	25,0	6,0	3,5	100,0

N.B. : EMP. = Employé

SAL. = Salarié

IND. = Indépendant

A.F.

APP

AU.

Alde familial

Apprenti

Autres

Ziguinchor, St-Louis, Thiès et Dakar qui est un cas particulier (42,2% de salariés). Le pourcentage le plus élevé d'apprentis est relatif à cette région en raison des nombreux ateliers, garages et autres unités de production. Dakar est suivie des régions de Ziguinchor, Thiès et St-Louis.

**Tableau 2.6 Répartition de la population résidente sénégalaise de 6 ans et plus selon la situation dans la profession et la région.**

REGION	SITUATION DE LA FAMILLE						TOTAL
	EMP.	SAL.	IND.	A.F.	APP.	AU.	
Dakar	1,0	42,2	29,8	2,8	15,1	9,0	100,0
Ziguinchor	0,7	16,8	58,9	13,8	7,3	2,6	100,0
Diourbel	0,9	5,1	58,1	30,0	4,1	1,9	100,0
St-Louis	0,9	13,3	54,6	22,7	4,6	3,9	100,0
Tambacounda	0,5	4,7	43,7	47,2	2,0	2,0	100,0
Kaolack	1,4	6,5	60,7	26,0	3,7	1,8	100,0
Thiès	1,0	11,8	49,4	28,5	6,9	2,5	100,0
Louga	0,8	4,7	52,5	38,1	2,4	1,5	100,0
Fatick	0,5	5,5	56,9	34,1	1,9	1,1	100,0
Kolda	0,3	2,5	61,7	32,6	1,5	1,4	100,0
Ensemble	0,8	14,2	50,5	25,0	6,0	3,5	100,0

N.B. : EMP. a Employeur  
 SAL. a Salarié  
 IND. a Indépendant

A.P. Aide familial  
 APP Apprenti  
 . AU. Autres

### III - MIGRATION ET URBANISATION

#### 3.1 - Migrations

Les informations collectées dans le Recensement Général de la Population et de l'habitat de 1988 en vue de l'étude des migrations portent sur :

le lieu de naissance de l'enquêté. Comparée au lieu de résidence actuelle, cette variable permet d'étudier la migration « durée de vie ». Un migrant « durée de vie » est une personne recensée résidente dans un arrondissement autre que son arrondissement de naissance ;

la résidence cinq ans avant le recensement. Dans ce cas-ci, un migrant est une personne qui réside dans un arrondissement autre que celui où il résidait cinq ans avant le recensement. Pour bien fixer cette période de 5 ans, la date des élections de 1983 a été prise comme référence. Précisément, les données sont relatives à la résidence de l'enquêté cinq ans et 4 mois avant l'enquête. Les analyses ne portent que sur les mouvements interrégionaux, bien qu'il soit possible d'envisager les mêmes investigations jusqu'au niveau arrondissement. Enfin, seule la matrice de migration sera présentée ici, les autres aspects de la migration (caractéristiques des migrants par exemple) étant traités dans d'autres rapports d'analyse du RGPH (rapports régionaux et rapports thématiques). Il est présenté à l'annexe les définitions de certains concepts qui pourraient faciliter la compréhension des résultats indiqués à la suite.

L'indice de mesure de l'immigration interne est la proportion d'immigrants internes. Il est calculé dans le tableau 3.1. Pour la migration au cours des cinq dernières années, la proportion de migrants est de 3,8 % pour les hommes et 2,8 % pour les femmes. Cette moyenne cache de grandes disparités entre les régions. Dakar et Ziguinchor apparaissent comme les plus grandes régions d'immigration avec des proportions d'immigrants supérieurs à 5 %. Les régions de Louga, Saint-Louis et Kolda sont les moins attractives (moins de 2,5 %). Les autres régions se situent à un niveau intermédiaire entre ces deux extrêmes (environ 3,5 %). Pour toutes les régions, l'immigration touche plus les hommes que les femmes. La différence la moins importante entre les deux sexes est enregistrée pour la région de Dakar.

Pour la migration « durée de vie », la proportion de migrants internes est de 16,8 % pour le sexe masculin et 16,6 % pour le sexe féminin. Mais on observe des situations très contrastées d'une région à une autre. Dakar est de loin la plus grande région d'immigration avec une proportion d'immigrants « durée de vie » de près de 45 %. Les régions de Louga, Saint-Louis et Kolda demeurent encore les moins attractives (moins de 8 % d'immigrants). Pour certaines régions (Diourbel, Thiès, Fatick et Kaolack), l'immigration féminine est supérieure à celle des hommes. Ziguinchor présente une particularité: en effet, dans cette région, l'immigration au cours des cinq années ayant précédé le recensement est plus intense que l'immigration « durée de vie ». Une part importante des immigrants récents de la région sont des natifs qui y retournent après une migration dans une autre région du pays.

Pour chaque région, les indices d'intensité de l'immigration (Tableau 3.2) permettent d'identifier les régions à partir desquelles l'intensité des arrivées vers cette région sont les plus importants. La situation au niveau de chaque région se présente comme suit :

## 1. DAKAR

Les migrants des cinq dernières années arrivent de toutes les régions du Sénégal mais les flux les plus intenses sont ceux en provenance de Ziguinchor, Thiès, Saint-Louis et Louga. On remarque que pour les régions de Ziguinchor et Fatick, l'intensité des arrivées de femmes est plus importante que celle des hommes.

Pour les migrants « durée de vie », les régions de départ demeurent les mêmes que pour la migration au cours des cinq dernières années. De toutes les régions, Dakar est la zone d'accueil la plus importante.

### ZIGUINCHOR

Les flux les plus intenses sont observés avec Dakar, Kolda, et à un degré moindre avec Tambacounda. Pour la région de Dakar, les flux d'arrivées de femmes sont les plus intenses.

Pour la migration « durée de vie », les flux d'arrivées en provenance de Dakar sont beaucoup moins importants que pour la migration des cinq dernières années, surtout au niveau des femmes.

### DIORBEL

Les arrivées à Diourbel sont assez équilibrées entre les différentes régions de provenance. Cependant, les flux provenant des régions de Dakar, Louga, et Kaolack sont les plus importants. Les flux d'arrivées dans la région sont surtout masculins. Fatick est la seule région qui y envoie plus de femmes que d'hommes.

### SAINT-LOUIS

Les flux en direction de la région de Saint-Louis restent encore faibles et sont peu contrastés selon la région de provenance. Mais Dakar, Ziguinchor, Kaolack et Kolda émergent du lot. C'est la région la moins attractive.

En ce qui concerne la migration « durée de vie », la région enregistre les flux d'arrivées les plus faibles.

### TAMBACOUNDA

Les flux d'arrivées dans la région de Tambacounda restent également faibles. La région de Ziguinchor est de loin celle pour laquelle les flux d'arrivées dans la région sont les plus importants. Cependant, les flux en provenance de Dakar et Kaolack ne sont pas négligeables.

Pour la migration « durée de vie », Kaolack et Fatick sont les pôles de départ les plus importants. Ce sont les migrations en direction des « Terres Neuves » qui apparaissent ici.

## KAOLACK

Ancienne région de grande immigration pendant la période faste de la culture de l'arachide, la région de Kaolack n'est plus une destination privilégiée. Les flux d'arrivées au cours des cinq dernières années ne sont plus très importants. Seules les régions de Dakar et Fatick envoient encore des contingents importants de migrants même si les flux en provenance de Tambacounda ne sont pas négligeables.

Les régions de Diourbel, Louga et Fatick, c'est-à-dire celles qui ont alimenté la grande migration de « l'arachide », demeurent encore celles dont les natifs sont plus nombreux dans cette région.

## THIÈS

La région de Thiès reste une étape pour une migration vers Dakar. C'est pourquoi les migrants au cours des cinq dernières années proviennent de toutes les régions. Cependant les flux en provenance de Dakar et Diourbel restent les plus intenses.

Le même résultat s'observe pour la migration « durée de vie ». Mais ici, les flux les plus intenses proviennent des régions de Louga, Saint-Louis, Diourbel et Dakar.

## LOUGA

Les flux au cours des cinq dernières années restent importants surtout pour les hommes.

En grande partie, ces arrivées sont probablement composées de migrants de retour. Les flux les plus importants proviennent ainsi de Diourbel, Dakar, Kaolack et Thiès.

La migration « durée de vie » reste faible, les flux en provenance de Saint-Louis et Thiès étant les plus importants.

## FATICK

Les flux au cours des cinq dernières années sont encore importants du fait d'un grand nombre de migrants de retour mais aussi de l'érection de la ville de Fatick en capitale régionale. Les migrants proviennent surtout de Dakar, Diourbel, Thiès et Kaolack.

La migration « durée de vie » n'est pas elle aussi négligeable. Ce sont les séquelles de la migration ancienne vers le bassin arachidier. C'est ainsi que ces migrants proviennent surtout des régions de Diourbel, Kaolack, Thiès et Louga.

## KOLDA

Les flux au cours des cinq dernières années restent faibles. Toutefois, la région de Ziguinchor a envoyé un lot important de migrants.

La migration « durée de vie » reste également peu importante. La région de Ziguinchor et à un degré moindre celle de Dakar ont des flux non négligeables en direction de Kolda.

Tableau 3.1

Proportions d'immigrants, proportions d'émigrants et taux nets de migrants selon la région, le sexe et le type de migration.

	Sénégal	Dakar	Ziguinch.	Diourbel	St-Louis	Tamba	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda
MIGRANTS AU COURS DES CINO ANNÉES AYANT PRÉCÉDÉ LE RECENSEMENT : SEXE MASCULIN											
Immig int	3,8	5,4	6,9	3,7	2,7	3,3	3,2	3,4	2,2	3,1	2,3
Immig ext	1,4	2,9	2,1	0,4	1,5	1,8	0,8	0,5	0,4	0,4	1,6
Emig int	3,8	4,4	4,7	3,9	4,1	2,6	3,3	3,a	4,9	3,1	2,1
Mig net	0,0	1,0	4,9	-0,5	-2,9	1,4	-0,7	-0,9	-5,5	0,0	0,4
MIGRANTS AU COURS DES CINO ANNÉES AYANT PRÉCÉDÉ LE RECENSEMENT: SEXE FEMININ											
Immig int	2,a	5,0	5,a	3,0	1,3	1,8	2,0	2,2	1,3	2,2	1,3
Immig ext	0,7	1,7	1,6	0,1	0,4	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1	1,0
Emig int	2,8	3,8	5,2	3,4	2,8	1,9	2,9	3,7	4,6	3,7	1,9
Mig net	0,0	2,1	4,0	0,5	-2,4	0,6	-0,9	-2,1	-6,1	-2,1	-0,4
MIGRANTS « DURÉE DE VIE » : SEXE MASCULIN											
Immig int	16,8	44,7	16,2	13,2	6,8	9,3	11,9	13,6	7,4	11,7	5,9
Immig ext	4,4	13,6	5,6	0,6	2,1	6,5	3,6	1,5	0,6	1,4	6,2
Emig int	16,a	10,3	18,5	18,5	1a,8	7,1	11,9	15,8	23,5	16,9	8,3
Mig net	0,0	33,9	-9,4	-15,4	-26,4	4,2	-2,1	-8,5	-35,6	-14,1	-4,9
MIGRANTS « DURÉE DE VIE » : SEXE. FÉMININ											
Immig int	16,6	43,9	13,4	17,0	5,5	7,9	12,a	14,4	7,8	13,7	5,5
Immig ext	3,3	10,3	0,6	0,4	1,7	5,8	3,1	0,8	0,3	1,1	6,4
Emig int	16,6	10,32	19,0	17,4	15,9	6,2	11,8	16,4	23,2	19,2	6,a
Mig net	0,0	32,5	-16,2	-6,5	-22,5	3,2	-0,4	-8,6	-34,4	-16,0	-2,6

Immig. Int.

Immigrant Interne

Emig.  
Int.

Emigrant Interne

Immig. ext.

Immigrant externe

Mig.  
net

Migrant net

Tableau 3.2

Indices d'intensité de migration entre régions selon le sexe et le type de migration.

	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	SI-Louis	Tamba	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda
<b>MIGRANTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES : SEXE MASCULIN</b>										
Dakar	0,00	4,01	2,57	4,01	1,67	2,00	3,49	2,68	1,50	1,02
Ziguinchor	5,41	0,00	1,18	1,92	1,44	1,83	1,36	0,77	0,82	6,16
Diourbel	1,92	0,36	0,00	0,63	0,33	1,09	1,72	5,61	1,28	0,15
Saint-Louis	2,43	0,78	0,68	0,00	0,77	0,60	0,89	1,35	0,19	0,20
Tambacounda	1,61	1,37	0,93	1,11	0,00	1,78	1,19	0,61	1,13	1,23
Kaolack	1,40	1,07	2,20	0,79	1,16	0,00	0,97	1,77	3,14	0,28
Thiès	2,75	1,09	1,29	1,17	0,59	0,85	0,00	1,88	1,17	0,32
Louga	1,30	0,39	2,08	1,15	0,42	0,62	0,73	0,00	0,36	0,12
Fatick	1,77	0,68	1,51	0,46	0,69	2,57	0,98	0,75	0,00	0,26
Kolda	1,20	3,77	0,40	0,56	1,25	1,07	0,49	0,33	0,31	0,00
<b>MIGRANTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES: SEXE FÉMININ</b>										
Dakar	0,00	4,84	2,59	2,68	1,14	1,62	3,49	2,32	2,16	0,86
Ziguinchor	5,68	0,00	0,66	1,07	0,88	1,18	0,68	0,35	0,44	4,89
Diourbel	0,99	0,18	0,00	0,30	0,19	0,82	1,69	5,79	1,56	0,07
Saint-Louis	1,20	0,42	0,27	0,00	0,41	0,27	0,45	0,76	0,10	0,07
Tambacounda	0,77	0,84	0,45	0,66	0,00	1,14	0,57	0,30	0,66	0,73
Kaolack	0,78	0,67	1,36	0,43	0,70	0,00	0,52	1,15	2,51	0,15
Thiès	1,74	0,59	0,92	0,72	0,34	0,59	0,00	1,28	1,03	0,17
Louga	0,54	0,24	1,54	0,77	0,23	0,41	0,50	0,00	0,30	0,07
Fatick	1,16	0,49	1,03	0,24	0,39	2,10	0,66	0,63	0,00	0,12
Kolda	0,68	2,40	0,20	0,30	0,80	0,65	0,22	0,13	0,18	0,00
<b>MIGRANTS « DURÉE DE VIE » : SEXE MASCULIN</b>										
Dakar	0,00	30,42	24,26	34,07	7,70	13,30	27,31	28,70	17,65	8,45
Ziguinchor	8,76	0,00	3,03	6,14	2,47	4,22	7,31	2,04	3,42	22,30
Diourbel	3,22	1,19	0,00	2,68	1,04	3,73	2,83	25,95	6,28	0,43
Saint-Louis	4,01	2,53	2,08	0,00	1,80	1,75	7,86	7,41	1,31	1,03
Tambacounda	2,20	3,63	3,55	4,29	0,00	6,36	2,30	2,60	6,79	3,82
Kaolack	2,21	3,16	9,34	3,42	3,51	0,00	2,42	9,88	17,58	0,98
Thiès	7,24	3,87	6,73	8,05	1,84	3,18	0,00	11,66	6,83	1,49
Louga	2,08	0,94	9,61	6,09	1,05	1,81	2,77	0,00	2,45	0,32
Fatick	3,06	1,69	11,86	2,17	0,86	10,23	3,82	8,51	0,00	0,49
Kolda	1,55	11,80	0,99	2,55	3,67	3,55	1,07	0,90	0,84	0,00
<b>MIGRANTS « DURÉE DE VIE » : SEXE MASCULIN</b>										
Dakar	0,00	36,12	22,62	30,61	6,35	12,16	29,17	26,83	19,40	5,89
Ziguinchor	7,75	0,00	1,54	4,16	1,82	2,91	1,84	1,08	2,16	22,09
Diourbel	3,44	1,11	0,00	2,38	0,98	4,64	11,18	34,21	10,08	0,31
Saint-Louis	3,65	1,59	1,28	0,00	1,73	1,25	1,75	6,43	0,72	0,56
Tambacounda	1,82	3,05	2,30	4,52	0,00	6,04	1,68	1,71	5,74	3,27
Kaolack	2,17	2,93	8,90	3,29	3,74	0,00	2,60	10,11	23,26	0,72
Thiès	7,61	3,54	8,92	7,42	1,44	3,26	0,00	13,23	7,72	0,94
Louga	1,92	0,65	9,22	6,43	1,02	2,00	4,06	0,00	2,64	0,24
Fatick	2,83	1,85	14,23	1,85	0,87	13,75	4,63	10,12	0,00	0,28
Kolda	1,33	13,24	0,61	2,39	3,46	3,17	0,6	0,53	0,64	0,00

## 3.2 - Urbanisation

L'urbanisation est l'augmentation de la proportion de la population urbaine. C'est un processus qui intéresse l'ensemble du pays. L'urbanisation s'opère à des degrés différents selon les régions.

La définition retenue pour le milieu urbain est toute localité ayant le statut de commune.

Le tableau 3.3 donne le taux d'urbanisation selon la période et la région.

### 3.2.1 - Taux d'urbanisation en 1976 et 1988

Le taux d'urbanisation de l'ensemble du pays est de 39%, taux qui se situe au-dessus de celui de l'Afrique qui tourne autour de 29%. Le Sénégal est le pays le plus urbanisé du Sahel. Au niveau régional, la région de Dakar est presque entièrement urbanisée et sa population représente un peu plus de la moitié de la population urbaine du pays. Les régions dont le taux avoisine la moyenne nationale sont celles de Ziguinchor' et de Thiès (respectivement 38% et 34%). Viennent ensuite les régions de St-Louis, Kaolack et Diourbel (27, 23 et 121 %). Les autres se situant largement en dessous du niveau national (entre 16% et 10%) sont faiblement urbanisées.

Le taux d'urbanisation est passé de 34% en 1976 à 39% en 1988. L'écart le plus important du taux d'urbanisation entre 1976 et 1988 concerne la région de Ziguinchor, suivie de celle de Thiès.

Le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine entre 1976 et 1988 est de 3,9% pour l'ensemble. Il est assez élevé pour toutes les régions (plus de 3%). Les taux les plus importants sont ceux des régions de Ziguinchor, de Thiès et de Dakar qui sont aussi les régions les plus urbanisées. Ces régions sont plus attractives à cause des potentialités économiques qu'elles recèlent. Les capitales régionales impriment le rythme d'urbanisation, compte tenu de leur importance au niveau de chaque région.

**Tableau 3.3** Taux d'urbanisation en 1976 et 1988 par région et taux d'accroissement de la population urbaine entre 1976 et 1988.

REGION	Taux urb. 76	Taux urb. 88	Taux d'acc.
Dakar	96,3	96,5	3,9
Ziguinchor	29,7	37,7	4,7
Diourbel	21,0	21,5	3,4
St-Louis	23,4	27,1	3,4
Tambacounda	13,9	15,7	3,5
Kaolack	20,7	23,0	3,5
Thiès	29,0	34,0	4,2
Louga	11,5	14,9	3,5



Tableau 3.3 (Suite)

REGION	Taux urb. 76	Taux urb. 88	Taux d'acc.
Fatick	9,0	10,6	3,3
Kolda	8,4	10,4	4,3
Ensemble	34,0	39,0	3,9
Effectif	1683720	2653943	3,9

Taux urb. Taux d'urbanisation 1976 et 1988  
 Taux d'a cc. Taux d'accroissement de la population urbaine

### 3.2.2 - Population résidant dans les communes en 1976 et 1988 selon les catégories de villes

On peut regrouper les communes en trois catégories selon leur taux d'accroissement.

Le pourcentage de la population vivant dans la Communauté Urbaine de Dakar, comprenant outre la commune de Dakar celles de Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Bargny, par rapport à la population du pays, est passé de 18,1% en 1976 à 21,0% en 1988 soit 3,2 points d'augmentation. Ceci montre, s'il est encore besoin de le dire, la concentration de la population dans la région de Dakar, poumon économique du Sénégal.

La hausse en nombre de points la plus importante (3,9) se rapporte à la catégorie des communes dont la population est supérieure à 100.000 habitants, non compris Dakar. La baisse du pourcentage de la population des communes dont la population est inférieure ou égale à 100.000 habitants n'a été que de 2,1 points (11,4% en 1976 et 9,3% en 1988).

Tableau 3.4 Population vivant dans les petites, moyennes et grandes communes (en % de la population du pays) en 1976 et 1988.

Taille de la ville	1976	1988	Ecart 76/88
Moins de 10.000	2,3	1,0	-1,3
10.000 à 50.000	4,8	5,3	+0,5
50.000 à 100.000	4,3	3,0	-1,3
Plus de 100.000	4,4	8,3	+3,9
Com. Urbaine Dakar	18,2	21,4	+3,2
Ensemble communes	34,0	39,0	+5,0

Com. - Communauté

### 3.2.3 - Population des capitales régionales en 1976 et 1988 et taux d'accroissement annuel moyen

Si on limite l'analyse aux capitales régionales on peut constater que leur population a cru à un rythme assez soutenu sous l'effet combiné de l'accroissement naturel et des flux migratoires, ce dernier facteur s'approchant souvent du premier s'il ne le dépasse parfois.

Les taux d'accroissement annuel moyen des populations de ces capitales sont assez disparates, si l'on fait l'hypothèse d'une qualité similaire entre les deux dénombrements. Les taux d'accroissement les plus importants sont à mettre au compte des communes de Fatick et Kolda qui sont les dernières nées. Le taux de croissance global est assez soutenu (3,9%). Le rythme de croissance de Dakar, englobant les communes satellites de Pikine et Guédiawaye, s'est ralenti au cours de la période intercensitaire. Il se situait au-dessus de 5% entre 1956 et 1976. La population des capitales régionales représente 80% de la population urbaine. Les 27 autres communes se partagent les 20% restants.

Tableau 3.5 : Effectifs de la population des capitales régionales en 1976 et 1988 et taux d'accroissement moyen intercensitaire.

REGION	Pop. 1976	Pop. 1988	Taux d'acc.
Dakar	813317	1300691	4,0
Ziguinchor	69646	123522	4,9
Diourbel	53754	76960	3,0
5t-Louis	88665	115014	2,2
Tambacounda	25735	42059	4,1
Kaolack	1 04154	157192	3,5
Thiès	115245	184017	4,0
Louga	33579	53429	3,9
Fatick	9998	20444	6,1
Kolda	18951	34539	5,7
Effectif	1333044	2107867	3,9

## IV - CARACTERISTIQUES Mes HABITATIONS DES MENAGES

### 4.1 - Type de mur du logement

Environ 40% des ménages sénégalais vivent dans des constructions dont le mur est en ciment. Ceux qui vivent dans celles dont le mur est soit en banco soit en paille ou tige représentent respectivement 34 et 20%.

Les différences régionales sont assez prononcées. On distingue trois groupes de régions. Un premier groupe où les ménages vivant dans des constructions dont le mur est en ciment sont prépondérants. Il s'agit des régions de Thiès et de Dakar. Elles ont des niveaux de vie assez élevés. Le second groupe où les pourcentages sont en faveur des constructions en banco comprend les régions de Kolda, Kaolack, Fatick, Tambacounda Ziguinchor et St-Louis. Le troisième groupe a trait à celles dont les pourcentages les plus importants sont relatifs à la paille ou à la tige: Louga et Diourbel. A signaler que les matériaux traditionnels utilisés sont ceux que l'on trouve généralement au niveau de chacune des régions.

Tableau 4.1 Répartition des ménages sénégalais selon la nature du mur de leur logement par région

REGION	NATURE DES MURS					Total
	Brique en Ciment	Brique en Banco	Pisé en Banco	Paille ou Tige	Autres	
Dakar	86,8	0,5	0,3	1,8	10,8	100,0
Ziguinchor	13,0	37,8	33,1	1,9	13,9	100,0
Diourbel	30,1	6,4	0,5	56,2	6,7	100,0
St-Louis	29,5	36,7	9,2	16,8	7,8	100,0
Tambacounda	5,1	7,4	78,2	10,9	8,4	100,0
Kaolack	18,1	59,8	2,3	13,4	6,6	100,0
Thiès	52,6	10,1	0,6	31,9	7,8	100,0
Louga	20,0	8,1	1,2	64,9	5,8	100,0
Fatick	23,0	52,6	0,9	20,5	3,0	100,0
Kolda	7,5	61,0	24,8	5,0	5,0	100,0
Ensemble	39,1	26,4	7,1	19,7	7,7	100,0

## 4.2 – Approvisionnement en eau

Ce sont quelque 45% de ménages sénégalais qui sont alimentés eau courante (robinet). Le pourcentage de ceux qui s'approvisionnent à partir d'un puits (le plus souvent extérieur à la concession) est 44%.

Ces chiffres cachent des disparités régionales. Hormis Dakar, Thiès et Diourbel, l'approvisionnement en eau courante est peu fréquent. Dans les autres régions, l'approvisionnement en eau s'effectue essentiellement à partir d'un puits. Les régions de Kolda et Ziguinchor sont largement en tête. Ceci serait consécutif à l'existence de nappes phréatiques peu profondes. Le pourcentage des ménages qui s'approvisionnent à partir d'autres sources (cours d'eau, fleuve, etc. ...) est plus élevé à St-Louis et à Tambacounda qui sont des régions riveraines du fleuve Sénégal.

**Tableau 4.2 Répartition des ménages sénégalais selon la source d'approvisionnement en eau par région**

REGION	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
	Robinet Intérieur	Robinet extérieur.	Forage Pompe	Puits Intérieur	Puits extérieur	Autres	Total
Dakar	41,5	50,1	0,1	0,7	4,1	3,5	100,0
Ziguinchor	5,8	6,3	0,2	27,4	57,3	3,1	100,0
Diourbel	15,3	35,4	5,0	1,1	38,9	4,2	100,0
St-Louis'	11,2	17,8	8,2	2,0	34,3	26,5	100,0
Tambacounda	3,0	6,0	8,9	1,3	47,9	18,8	100,0
Kaolack	9,6	22,5	2,7	1,1	60,6	3,5	100,0
Thiès	13,4	34,0	4,1	1,4	43,1	4,0	100,0
Louga	12,0	24,1	18,7	1,6	37,3	5,4	100,0
Fatick	4,1	18,7	9,3	3,1	62,5	2,4	100,0
Kolda	1,5	0,8	0,4	26,0	64,0	7,3	100,0
Ensemble	16,7	27,4	4,6	6,4	37,9	7,0	100,0

Autres = source, cours d'eau et indéterminés

### 4.3 - Mode d'éclairage

Environ 77% des ménages sénégalais ne disposent pas d'électricité. Ceux-ci ont surtout recours à la lampe à pétrole (64%). L'utilisation du gaz est quasi nulle et la bougie est utilisée par 3% des ménages.

Le pourcentage de ménages disposant de l'électricité varie peu selon la région, exception faite de la région de Dakar où il est assez notable. Les régions où cette utilisation n'est pas faible sont celles de Thiès et dans une moindre mesure St- Louis. Les régions où les ménages s'éclairent davantage à la lampe à pétrole sont Fatick, Ziguinchor et Kolda (plus de 80%). Les autres moyens d'éclairage (dont le bois) sont surtout utilisés à Tambacounda et Louga.

Tableau 4.3 : Répartition des ménages sénégalais selon le mode d'éclairage par région.

REGION	MODE D'ECLAIRAGE					Total
	Electricité	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Bougie	Autres	
Dakar	63,5	0,3	26,2	7,0	3,0	100,0
Ziguinchor	9,2	0,9	85,9	0,7	3,1	100,0
Diourbel	10,8	0,4	78,5	4,0	6,4	100,0
St-Louis	14,2	0,4	63,5	0,5	21,4	100,0
Tambacounda	7,2	0,4	62,7	1,5	28,2	100,0
Kaolack	11,3	0,4	79,0	2,9	6,4	100,0
Thiès	19,7	0,4	73,5	1,8	4,6	100,0
Louga	8,6	0,4	63,8	1,4	25,8	100,0
Fatick	4,2	0,4	88,4	0,9	3,2	100,0
Kolda	3,0	0,9	80,5	2,6	13,1	100,0
Ensemble	23,1	0,4	64,0	3,0	9,4	100,0

Autres - Autres + Bols

## 4.4 - Types d'aisance

Les W.C. raccordés à l'égout sont rares dans l'ensemble du pays (7,3%). Cependant, près de 46% des ménages disposent de W.C. avec fosse septique ou perdue. Les ménages ne disposant d'aucune facilité sont assez nombreux 38%. Le pourcentage de ceux qui ont recours à l'édicule public est insignifiant.

Les différences interrégionales ne sont pas très importantes, si l'on exclut Dakar qui constitue un cas spécifique. Les pourcentages des ménages disposant de W.C. avec fosse septique les plus bas se rapportent aux régions de Fatick et Ziguinchor. Cette dernière a cependant le pourcentage le plus élevé de ménages qui utilisent des fosses perdues. Les ménages ne disposant pas de facilité d'aisance sont en pourcentage plus nombreux dans les régions de Fatick et Louga.

**Tableau 4.4 Répartition des ménages sénégalais selon le type d'aisance par région.**

REGION	TYPE D' AISANCE						
	W.C. racc.	W.C. fosse	Fosse	Edic.	Dans nature	Autres	Total
			perdue	public			
Dakar	24,7	50,3	7,4	5,1	5,7	6,8	100,0
Ziguinchor	1,0	13,1	43,1	0,2	36,8	2,5	100,0
Diourbel	3,1	22,9	12,8	0,5	53,7	7,1	100,0
St-Louis	5,1	19,8	25,1	0,6	38,8	10,6	100,0
Tambacounda	1,8	19,7	27,7	0,3	44,6	5,9	100,0
Kaolack	2,0	20,2	25,5	0,9	44,8	6,8	100,0
Thiès	1,2	25,0	16,2	1,6	50,0	6,0	100,0
Louga	-	16,0	11,7	0,2	66,4	5,8	100,0
Fatick	-	10,7	14,2	2,7	67,2	3,7	100,0
Kolda	-	16,8	29,0	2,0	45,3	6,2	100,0
Ensemble	7,3	26,3	19,4	1,9	38,1	6,8	100,0

- - négligeable

Autres - Autres + sans réponse

## 4.5 - Statut d'occupation du logement

Près de 70% des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. Un peu plus de 17% sont locataires tandis que 13% sont logés par J'employeur ou par la famille; Aucune distinction n'est faite concernant le type de logement (moderne, semi moderne, traditionnel) ainsi que le nombre de pièces.

Si J'on exclut la région de Dakar, il y a peu de différences dans les critères d'occupation entre les régions. Les régions où les pourcentages de locataires sont les plus élevés sont celles de Ziguinchor, Thiès, Kaolack, St-Louis et Tambacounda. Mis à part cette dernière, ces régions font partie également des plus urbanisées du pays. En effet, c'est dans les villes que J'on rencontre généralement le plus de locataires. Le pourcentage pour Dakar est assez éloquent.

Tableau 4.5 Répartition des ménages sénégalais selon le statut d'occupation du logement par région.

REGION	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT				
	Propriétaire	Locataire	Logé par	Total	Effectif.
			fam./empl.		
Dakar	43,5	43,8	12,7	100,0	190433
Ziguinchor	70,0	15,0	15,0	100,0	51110
Diourbel	81,9	5,3	12,8	100,0	65792
St-louis	80,2	9,7	10,1	100,0	75744
Tambacounda	77,2	9,9	12,9	100,0	40097
Kaolack	74,8	10,7	14,5	100,0	81936
Thiès	76,9	10,7	12,4	100,0	97037
lou.ga	85,2	5,1	9,7	100,0	51562
Fatick	84,0	4,4	11,6	100,0	54657
Kolda	82,6	6,6	10,9	100,0	57237
Ensemble	69,6	17,4	13,1	100,0	765605

fam. famille  
empl. employeur

## CONCLUSION 1

La population du Sénégal est essentiellement jeune: près de 58% ont moins de 20 ans. La population rurale est plus jeune que la population urbaine dont le pourcentage d'adultes est plus important. Ceci serait consécutif à l'exode rural qui toucherait davantage la tranche d'âge actif.

La répartition spatiale de la population est inégale. La concentration de la population à l'ouest du pays, en particulier dans la région de Dakar, tend à se poursuivre.

La répartition par sexe est déséquilibrée. Le déséquilibre global est en faveur des femmes. Il est plus accentué aux âges actifs du fait, entre autres, de la migration internationale qui concerne davantage les hommes.

Le mariage est précoce et intense chez les femmes. Il est tardif chez les hommes. On note la montée du célibat féminin, inhérente à la modernisation (urbanisation et Gcolari-sati9n notamment). La polygamie est relativement répandue.

Le wolof est à la fois la principale ethnie du pays (43%) et la langue parlée par la majorité de la population (71 %).

L'analphabétisme (73% des personnes de 15 ans et plus) demeure élevé notamment chez les femmes. Toutefois, des progrès sont enregistrés en matière d'instruction particulièrement en faveur des jeunes générations.

La participation à l'activité économique est importante (47%), bien que celle des femmes ait été sous-estimée en raison d'une mauvaise application des concepts et définitions. Le niveau de participation à l'activité est en général plus important dans les régions essentiellement agricoles, peu urbanisées et à faibles taux de scolarisation.

Le taux de chômage (9%) n'est pas excessif sauf à Dakar où il atteint des proportions inquiétantes (24%). Il y est accentué par l'afflux d~ migrants que l'offre d'emploi en rétrécissement dans le secteur moderne ne peut absorber. Le secteur informel constitue pour beaucoup de personnes le seul refuge.

La situation des échanges migratoires entre régions est assez contrastée. Cependant, La région de Dakar est une destination privilégiée aussi bien pour les migrants durés de vie que les migrants récents (au cours des cinq dernières années). En outre, les échanges migratoires sont en général assez intenses entre régions voisines et entre régions ayant des écarts de niveau de développement importants.

Le Sénégal est un pays relativement urbanisé (39%). L'urbanisation s'effectue à un rythme élevé (3,9%) et est plus soutenue pour les régions qui sont déjà les plus urbanisées. L'équipement des ménages est encore faible. Peu de ménages ont accès à l'eau courante, à l'électricité et à l'assainissement. Certaines régions sont relativement favorisées.

Pays- sahélien confronté à la sécheresse et de surcroît frappé par la crise économique mondiale, le Sénégal se doit de quantifier périodiquement ses ressources humaines et de travailler à leur mise en valeur en vue de leur utilisation en tant que puissant levier de développement.



# ANNEXE I

## DÉFINITIONS RELATIVES À LA MIGRATION

### La population survivante

Dans l'étude de la migration interviennent deux sous-populations: la population de la zone de départ et celle de la zone d'accueil. Le migrant est un élément de la population résidente de la zone d'arrivée donc il n'est plus compté dans la population résidente de la zone de départ.

La population qui résidait au Sénégal en début de période ne peut être estimée à partir des données du recensement en raison de la mortalité et de l'émigration internationale. Ainsi, dans le calcul des indicateurs, on n'utilise que la population survivante au moment du recensement, celle qui résidait dans la zone en début de période (au moment de la migration) et qui réside encore au Sénégal au moment du recensement. Pour les indicateurs relatifs à la zone d'arrivée, on a eu recours à la population survivante qui y résidait au moment du recensement tandis que pour les indicateurs relatifs à la zone de départ, on utilise la population survivante résidente de la zone en début de période.

$$P_i^s (R) = P_i (R) - M_{ei} - P_n$$

$P_i^s (R)$  = Population survivante résidant dans la zone i au moment du recensement.

$P_i (R)$  = Population résidant dans la zone i au moment du recensement.

$M_{ei}$  = Migrants venant de l'extérieur résidant dans la zone i.

$P_n$  = Population non concernée par la migration. Pour la migration au cours des cinq années ayant précédé le recensement, la population non concernée par la migration est celle de moins de cinq ans tandis que pour la migration "durée de vie", toutes les personnes sont concernées.

$$P_i^s = P_i (R) - M_{ei} + M_i - M_{di} - P_n$$

$$P_i^s (0) = P_i (R) - M_{ei} - M_i + M_d$$

$P_i^s (0)$  = Population survivante résidant dans la zone i en début de période.

$M_i$  = migrants internes résidant en i au moment du recensement.

$M_d$  = migrants ayant quitté la zone i au cours de la période et résidant, au moment du recensement, ailleurs au Sénégal.



## Proportions d'immigrants

C'est le quotient de la population migrante interne résidant dans la zone  $i$  au moment du recensement par la population survivante résidant dans la zone  $i$  au moment du recensement.

$$I_i = \frac{M_i}{P_i^S (R)}$$

$I_i$  s'interprète comme la probabilité d'une personne recensée résidente dans la zone  $i$  d'être un migrant interne.

## Proportions d'émigrants internes

C'est le rapport entre la population migrante interne résidant dans le pays au moment du recensement et ayant quitté la zone  $i$ , par la population survivante qui résidait dans la zone  $i$  en début de période.

$$E_i = \frac{M_i}{P_i^S (O)}$$

Cette proportion  $E_i$  s'interprète comme la probabilité qu'une personne recensée résidente dans le pays au moment du recensement soit un migrant interne qui résidait dans la zone  $i$  en début de période.

## Proportions d'immigrants externes

C'est le quotient de la population migrante externe résidant dans la zone  $i$  au moment du recensement à la population résidente de la zone  $i$  au moment du recensement et concernée par la migration.

$$E_{ei} = \frac{M_i}{P_i (R)}$$

$E_{ei}$  s'interprète comme la probabilité qu'une personne recensée résidente dans la zone  $i$  au moment du recensement soit un migrant externe.

## Indices d'intensité de la migration entre deux zones

Tous les indices définis plus haut sont basés soit sur la population de la zone de départ soit sur celle de la zone d'arrivée. Ainsi, la proportion d'immigrants de la zone  $i$  ayant quitté la zone  $j$  est biaisée par l'effectif de la population de la zone  $j$ . Les zones où l'effectif de la population est très important auront en effet tendance à envoyer plus de migrants. L'indice d'intensité contourne ce biais.

L'indice d'intensité de la migration de la zone  $i$  vers la zone  $j$  est égal au quotient de la population résidente en  $j$  et qui résidait en début de période en  $i$  par le produit des populations survivantes résidant en  $i$  en début de période et résidant en  $j$  au moment du recensement.

$$II_{ij} = \frac{M_{ij}}{P_i^S (R) \times P_i^S (O)}$$

$II_{ij}$  s'interprète comme la probabilité qu'une personne résidant en  $j$  au moment du recensement soit un migrant interne sachant qu'elle résidait en début de période en  $i$ .

## Proportions d'immigrants

C'est le quotient de la population migrante interne résidant dans la zone  $i$  au moment du recensement par la population survivante résidant dans la zone  $i$  au moment du recensement.

$$I_i = \frac{M_{i,1}}{P_i^S(R)}$$

S'interprète comme la probabilité d'une personne recensée résidente dans la zone  $i$  d'être un migrant interne.

## Proportions d'émigrants internes

C'est le rapport entre la population migrante interne résidant dans le pays au moment du recensement et ayant quitté la zone  $i$ , par la population survivante qui résidait dans la zone  $i$  en début de période.

$$E_i = \frac{M_{i,1}}{P_i^S(0)}$$

Cette proportion  $E_i$  s'interprète comme la probabilité qu'une personne recensée résidente dans le pays au moment du recensement soit un migrant interne qui résidait dans la zone  $i$  en début de période.

## Proportions d'immigrants externes

C'est le quotient de la population migrante externe résidant dans la zone  $i$  au moment du recensement à la population résidente de la zone  $i$  au moment du recensement et concernée par la migration.

$$E_{ei} = \frac{M_i}{P_i(R)}$$

$E_{ei}$  s'interprète comme la probabilité qu'une personne recensée résidente dans la zone au moment du recensement soit un migrant externe.

## Indices d'intensité de la migration ,entre deux zones

Tous les indices définis plus haut sont basés soit sur la population de la zone de départ soit sur celle de la zone d'arrivée. Ainsi, la proportion d'immigrants de la zone  $i$  ayant quitté la zone  $j$  est biaisée par l'effectif de la population de la zone  $j$ . Les zones où l'effectif de la population est très important auront en effet tendance à envoyer plus de migrants. L'indice d'intensité contourne ce biais.

L'indice d'intensité de la migration de la zone  $i$  vers la zone  $j$  est égal au quotient de la population résidente en  $j$  et qui résidait en début de période en  $i$  par le produit des populations survivantes résidant en  $i$  en début de période et résidant en  $j$  au moment du recensement.

$$I_{ij} = \frac{M_{ij}}{P_i^S(R) \times P_j^S(0)}$$

S'interprète comme la probabilité qu'une personne résidant en  $j$  au moment du recensement soit un migrant interne sachant qu'elle résidait en début de période en  $i$ .

# **ANNEXE II**

## **RESUME DU RAPPORT METHODOLOGIQUE DU RECENSEMENT**

### **1 - GENERALITES**

#### **1.1 - HISTORIQUE**

Au moment de l'indépendance, la nécessité d'établir un plan de développement économique et social basé sur une connaissance suffisante de la population a déterminé les pouvoirs publics à autoriser l'exécution d'une enquête démographique nationale (1960-1961). Cette opération, financée par le Fonds d'aide et de Coopération (FAC), a été confiée à la Direction de la Statistique.

La seconde enquête du même type exécutée par la Direction de la Statistique et entièrement financée par le Sénégal fut l'enquête à passages répétés de 1970-71. La nature de ces deux enquêtes ne pouvait permettre qu'une utilisation très restreinte des résultats.

Ceci explique l'absence de renseignements démographiques au niveau des unités administratives décentralisées (arrondissements, villages, quartiers). En cela le premier recensement général de la population effectué en avril 1976 a été d'une importance particulière. Il a permis en effet de pallier l'absence de données exhaustives et détaillées sur la population qui avait beaucoup affecté la planification du développement économique et social du pays. Ses objectifs étaient limités à la détermination du chiffre global de la population du pays, sa répartition spatiale ainsi que ses principales caractéristiques (sexe, âge, situation matrimoniale, ethnie, instruction et occupation). Si la publication de ces résultats avaient permis de combler dans une large mesure une bonne partie des lacunes qui existaient dans la documentation statistique au Sénégal, il restait et reste encore à faire pour parvenir à une parfaite connaissance de la population sénégalaise.

La nécessité d'effectuer un second recensement découlait du fait que les données de 1976 étaient devenues caduques et seul un renouvellement de cette opération devrait permettre leur mise à jour. La prise en compte des besoins du Sénégal, de ses possibilités financières et technologiques, ainsi que l'expérience acquise durant le Recensement Général de la Population de 1976 ont guidé les responsables dans l'organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de ~988 (RGPH/88).

#### **1.2 - JUSTIFICATION**

L'importance de la planification du développement économique et social à la base justifie la nécessité de disposer de données jusqu'au niveau des plus petites unités géographiques. Une connaissance approfondie de la population de ces unités, de leurs principales caractéristiques, de leur dynamique et des conditions d'habitat est nécessaire pour élaborer un plan de développement réaliste. La mise en oeuvre du Recensement Général de la Population et de l'Habitat est aussi d'une grande importance pour l'actualisation et l'amélioration des données statistiques.

1.

## 1.3 - OBJECTIFS

Les objectifs ;assignés au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH/88) tiennent compte d'une part, des limites constatées dans l'utilisation des données du recensement de 1976 et d'autre part, des recommandations issues du séminaire de présentation et de vulgarisation des résultats de ce recensement.

Le RG PH de 1988 se propose principalement :

De déterminer les effectifs et les caractéristiques sociodémographiques des unités géographiques et administratives, même les plus petites ;

De recueillir des données nécessaires à une meilleure appréciation du mouvement de la population (natalité, mortalité et migration) ;

De permettre une meilleure connaissance de la main-d'oeuvre du secteur de l'artisanat ;

Et de jeter les bases d'une étude relative à l'appartenance linguistique.

Pour les autorités administratives, il s'agit de données indispensables à la prise d'un grand nombre de décisions :

Il doit fournir également les informations nécessaires dans la perspective de

- l'installation de nouvelles unités de production ;

la construction d'infrastructures socioéconomiques (sanitaires, scolaires, routières, ferroviaires, hydrauliques) ;

L'élaboration de programmes de logements

La distribution de vivres ;

Les découpages administratifs

L'établissement des budgets régionaux et répartition des sièges de députés à l'Assemblée Nationale. Au niveau national, la comparaison de données du recensement de 1988 avec celles de 1976 doit permettre de mesurer l'évolution des effectifs et de la structure de la population et d'établir des projections plus réalistes.

Le recensement de 1988 doit servir également de base de sondage pour l'organisation d'enquêtes spécialisées dans les domaines démographiques ou socio-économiques et mettre à la disposition de l'Administration Sénégalaise des données exhaustives et fiables sur la population.

## 1.4. - CADRE INSTITUTIONNEL

La Direction de la Statistique est l'organe du gouvernement chargé de la réalisation du recensement prescrit par le décret 85-229 du 27 Février 1985. Il a été couvert par la loi N° 066-59 du 30 Juin 1966 sur obligation et le secret statistique. Au sein de la Direction

de la Statistique, le Bureau National du Recensement (BNR) est l'unité chargée de la préparation, de l'exécution, de l'exploitation, de l'analyse et de la publication des résultats du recensement.

La Direction de la Statistique devait travailler en collaboration avec les ministères intéressés à l'exécution du recensement et principalement le Ministère du Plan et de la Coopération qui est le premier utilisateur des données. Un comité Technique National (C.T.N) regroupant la plupart des départements ministériels a été créé par arrêté n° 2240 du 23 Février 1985 du Ministère de l'Economie et des Finances pour la préparation, l'exécution et le contrôle des opérations du recensement. Ce comité qui a été un cadre de concertation et de consultation a permis de prendre en compte les besoins des utilisateurs dans la mesure du possible.

## 1.5 - BUDGET GLOBAL

La recherche du financement du RGPH/88 a été la première grande difficulté à laquelle se sont heurtés les responsables gouvernementaux. Il a fallu d'ailleurs reporter à deux reprises la date de la collecte parce que le financement n'a pas été bouclé en temps opportun. Le budget final du RGPH/88 diffère de beaucoup de celui initial du fait des réaménagements intervenus.

Le budget global s'établit à 2,2 milliards de francs CFA. La multiplicité des sources de financement et la lourdeur de certaines règles de gestion n'ont pas non plus facilité l'exécution du budget alloué par les différents bailleurs de fonds.

## II TRAVAUX PREPARATOIRES

Parmi les fonctions que remplissent les cartes dans les recensements, il y en a une qui est essentielle : celle qui permet une couverture totale du pays et une meilleure connaissance des lieux d'habitation. Dans le cas des pays à statistiques déficientes où les renseignements sont obtenus par interview directe, il est indispensable que le territoire soit subdivisé en de petites unités appelées « districts de recensement ».

Avant donc d'entreprendre un recensement, on doit préparer des cartes de dénombrement. Ces cartes doivent indiquer les limites des entités qu'elles représentent, ainsi que les repères et autres caractéristiques relatives de ces entités. Les zones de dénombrement doivent quant à elles être définies de la manière la plus précise et la plus parfaite possible. Chaque zone de dénombrement doit être de dimension raisonnable, tant du point de vue de l'espace que du point de vue de la population. Elle doit avoir des limites précises et se trouver entièrement à l'intérieur d'une entité administrative bien définie.

Le recensement de 1976 avait fait l'objet de tous les travaux qui sont énumérés dans la section qui suit; certains documents issus de ces travaux ont servi à la préparation du recensement de 1988.

### 2.1 - CARTOGRAPHIE

Les deux phases de la cartographie du RGPH/88, les relevés cartographiques et le découpage en districts, se sont déroulées simultanément et ont été effectuées par les mêmes équipes.

Les listes des chefs de concessions n'étaient dressées que pour la zone rurale, alors qu'en zone urbaines seules les cartes ont été actualisées. C'est pourquoi, les agents recenseurs avaient été acheminés dans leur district quatre à cinq jours avant le dénombrement, soit du 15 au 19 mai 1988, afin de leur permettre de mieux connaître leur zone de dénombrement et d'identifier les limites de celle-ci. Ils devaient noter les changements intervenus depuis la fin de la cartographie (décembre 1987), dresser la liste des chefs de concession et prendre connaissance des coutumes des populations. Cette phase a connu des perturbations à cause des deux jours fériés occasionnés par la fête de la Korité de 1988.

Les travaux cartographiques du RGPH/88 ont été réalisés entre août 1986 et décembre 1987, alors qu'ils étaient prévus de novembre 1985 à janvier 1987. Le recensement initialement fixé pour la période du 15 au 30 avril 1987, n'a finalement eu lieu qu'entre le 20 mai et le 30 juin 1988.

Notons qu'avant le démarrage des travaux cartographiques les travaux ci-dessous ont été effectués :

La rédaction du manuel d'instructions pour la cartographie : ce document s'inspirait de celui de 1976 et indiquait la conduite des différents travaux à effectuer sur le terrain.

Les travaux d'inventaire au niveau de la documentation existante pour chaque région : il s'agit des cartes d'arrondissement et de communauté rurale et des plans de commune. A l'issue de ces travaux, il a été dénombré 13.412 villages officiels répertoriés dans le fichier du Ministère de l'Intérieur répartis dans les 10 régions, 30 départements, 90 arrondissements et 318 communautés rurales.

La tenue d'un séminaire national sur la cartographie censitaire du 9 au 22 septembre 1985. Ce séminaire organisé par le Bureau of Census (Etats-Unis) à l'intention des responsables régionaux de la cartographie et de l'encadrement regroupait également les représentants des services techniques extérieurs à la Direction de la Statistique, appelés à collaborer avec elle dans le cadre des travaux cartographiques.

Le recrutement d'agents cartographes, de dessinateurs et d'agents topographes a eu lieu en octobre 1985 et s'est déroulé en plusieurs phases.

Avec les difficultés rencontrées pendant les premiers mois de terrain, le personnel a été renforcé, passant de 40 à 70 agents grâce à une réaffectation du personnel permanent de la Direction de la Statistique. Des moyens matériels supplémentaires avaient également été mis à la disposition des équipes. L'opération a connu 3 mois de retard.

Des résultats satisfaisants ont été obtenus malgré les obstacles rencontrés. En effet, des difficultés multiples ont été enregistrées tout au long du déroulement des opérations. Cependant, elles étaient plus d'ordre financier et matériel que technique.

A ce niveau, la justification des caisses d'avance (fonds) fournies par le gouvernement et les bailleurs de fonds a été difficile. Il n'a pas toujours été possible d'identifier les achats autorisés.

## 2.2 - DEROULEMENT DES OPERATIONS DE CARTOGRAPHIE

Les travaux cartographiques ont démarré en août 1986. Dès le début des opérations, les difficultés rencontrées sur le terrain ont ralenti le rythme de travail. En effet, les agents travaillaient souvent sans le minimum de matériel nécessaire, ce qui se traduisait par un retard sur la mise au propre et le dépôt des dossiers au Service Technique. Les missions de contrôle étaient très rares par manque de moyens. Toutes ces difficultés s'expliquaient par le fait qu'au démarrage des travaux cartographiques, une partie seulement du financement des activités avait été obtenue. Du fait qu'il n'était pas envisageable de différer indéfiniment la date du Recensement, la décision de commencer les travaux a donc été prise. Cependant, à mi-parcours, au cours d'une réunion d'évaluation en avril 1987, de sérieuses inquiétudes avaient été manifestées sur la lenteur des travaux. Aussi, une réorganisation a-t-elle été opérée qui s'est traduit par un doublement des effectifs de Dakar, un regroupement des équipes de Kaolack et de Fatick et une réorganisation des autres équipes.

Le renforcement des contrôles de bureau et de terrain ont sensiblement amélioré la qualité du travail.

Toutes ces mesures ont eu des conséquences salutaires et ont permis l'achèvement des travaux de terrain en décembre 1987 avec un retard de trois (3) mois seulement sur les délais initialement prévus. Cette phase cartographique a également connu quelques difficultés sur le plan technique.

## 2.3 - DIFFICULTES TECHNIQUES PENDANT LES TRAVAUX

Dans les centres urbains, les quartiers périphériques, souvent irréguliers, subissent des modifications fréquentes avec les nouvelles installations ou les disparitions. A Dakar et à Ziguinchor, ce phénomène avait pris une ampleur telle qu'il a été décidé de confectionner des listes de concessions en même temps que les croquis, contrairement aux instructions initiales. On pouvait noter que:

les repères n'étaient pas toujours indiqués alors qu'ils devaient guider les enquêteurs à se retrouver sur le terrain ;

sur la liste des concessions, souvent c'est le nom du propriétaire qui était indiqué à la place de celui de l'occupant actuel ;

sur les croquis, plusieurs concessions pouvaient porter les mêmes numéros et inversement certaines concessions n'avaient pas de numéro ;

des problèmes d'assemblage pour des portions de croquis dressés par des agents différents se posaient ;

des erreurs dans le positionnement de villages consécutives. à des erreurs d'échelle étaient décelées ;

une mauvaise orientation des croquis était fréquente ;

L'exploitation et l'efficacité de la coordination des travaux de terrain ont permis de planifier avec succès toute l'opération .



3.

### III - QUESTIONNAIRE ET MANUELS D'INSTRUCTIONS

#### 3.1 - QUESTIONNAIRE

Plusieurs esquisses de questionnaires ont été discutées avant d'obtenir la version définitive.

La première esquisse de questionnaires et de liste de tableaux est confectionnée à la suite de la mission de Monsieur Clay du BUCEN (Bureau of Census).

Au cours de la même mission, il a été retenu que des questions seraient posées sur la dynamique de la population (natalité, décès, migrations), 21 variables individuelles ont alors été retenues et 7 variables pour l'habitat. C'est le questionnaire contenant ces variables qui a été testé par l'enquête pilote .

Certaines variables comme le lien de parenté, le lieu de résidence antérieure, la langue parlée et la profession ont posé beaucoup de problèmes au niveau de la collecte et de la pertinence des résultats obtenus. Pour le dénombrement exhaustif proprement dit donc, il a été décidé :

de demander le lien de parenté par rapport au chef de noyau et non plus par rapport au chef de ménage. Par contre, le lien de parenté du chef de noyau est saisi par rapport au chef de ménage,

de considérer pour les migrations, la résidence il y a 5 ans au lieu de la résidence antérieure, la date de référence étant les élections de Février 1988,

de demander la première et la deuxième langues parlées.

Pour la mortalité et la fécondité, une question a été posée pour les naissances survenues au cours des douze derniers mois chez les femmes de 12 à 54 ans (la date de référence choisie était la Korité de 1987) et les décès survenus au cours des 12 derniers mois dans le ménage. Pour l'utilisation des modèles, la survie des parents a été demandée.

Pour l'habitat, il a été ajouté des questions sur les appareils ménagers dont disposait le ménage (radio, télé, véhicules de transport, réfrigérateur, cuisinière). Pour les ménages ruraux, des questions sur les moyens de production (animaux de trait, matériel de labour, de semis, de récolte et de transport) ont été ajoutées.

#### 3.2 - CAHIER DE VISITES

Le cahier de visite est un document récapitulatif dont l'exploitation permet d'obtenir très rapidement une estimation des effectifs par division administrative.

Le cahier de visite devait répondre à deux objectifs :

obtenir rapidement un fichier des districts permettant le tirage au 10ième des questionnaires à exploiter,

Obtenir un « fichier villages » pour la  
du pays.

confection du répertoire des localités

La création du fichier district ne posait aucun problème.

La création du fichier des villages et des quartiers a posé beaucoup de problèmes résolus de la manière suivante :

si un village comportait plusieurs districts, on faisait la somme des effectifs des différents districts pour obtenir l'effectif total du village

si un district comportait plusieurs villages, le récapitulatif du district donnait "effectif de chaque village ;

il arrivait cependant qu'un district chevauche sur plusieurs villages ou quartiers.

Le fichier village est ainsi identifié par la région, le département, l'arrondissement, la commune ou la communauté rurale, le numéro du village ou du quartier. Les arrondissements sont numérotés de 1 à 5 et la zone urbaine est numérotée 8.

### 3.3 - LES MANUELS D'INSTRUCTIONS'

Trois manuels ont été rédigés :

- le manuel de l'agent recenseur

Il a été rédigé par une équipe restreinte et a été discuté par l'ensemble des cadres à l'occasion de plusieurs réunions. Il a été revu et corrigé suite aux observations formulées avant d'être imprimé.

- le manuel du contrôleur-

La procédure suivie est sensiblement la même' que pour l'élaboration du manuel de l'agent recenseur. Toutefois, il n'a pas. Fait l'objet de beaucoup de discussions.

- le manuel du superviseur

Son élaboration n'a pas pris beaucoup de temps compte tenu de la date imminente du début de la collecte.

## IV - RECENSEMENT PILOTE

Le recensement pilote est une simulation sur une petite échelle du Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Cette enquête pilote est nécessaire étant donné que le recensement est une opération

très lourde: 8.500 agents recenseurs, 1.700 contrôleurs, 200 superviseurs et un nombre important de permanents

très coûteuse ;

très longue : la conception, la préparation, l'exécution, l'exploitation et la publication des résultats d'un recensement peuvent facilement s'étaler sur une période de 5 ans,

Au cours du recensement pilote, portant sur 50 districts, il s'est agi en particulier de tester les points suivants :

L'organisation technique et administrative;

la formation du personnel: agents recenseurs, contrôleurs et superviseurs

le questionnaire ;

la compréhension que les enquêtés ont des questionnaires et leur disponibilité

et enfin les méthodes de dépouillement et d'analyse des données recueillies.

Le recensement pilote a montré que les estimations qui ont permis de déterminer la taille des districts étaient souvent loin de la réalité. C'est pour cela qu'une grande disparité existe au niveau de la taille des districts.

Il est à noter que les agents n'ont pas été initiés à l'utilisation des plans et ont été confrontés sur le terrain à des difficultés pour les manier. Entre autres problèmes, il faut signaler les cas de refus à Dakar, les difficultés de contrôle liées au cahier de visite, les déplacements importants en milieu rural.

L'enquête pilote a permis de déceler entre autres

- des insuffisances sur la cartographie;

la mauvaise compréhension des questions sur le lien de parenté, la résidence antérieure;

- la difficulté à saisir la langue parlée en posant la question sur une seule langue.

## **V - CALENDRIER HISTORIQUE**

Une des techniques d'estimation de l'âge consiste à situer la naissance de l'individu par rapport à des événements historiques de date connue consignés dans un document dénommé "calendrier historique".

Le travail a consisté donc à actualiser et corriger si besoin et à compléter les documents élaborés en 1976 et disponibles dans les archives de la Direction de la Statistique.

Tous les événements recensés ont été classés en trois grandes catégories : les événements nationaux, les événements régionaux et les événements locaux.

Au total, 125 calendriers individuels ont été élaborés pour le territoire national ~ )it pour les 34 communes (non comprises les 3 de Dakar), les 90 arrondissements et la régi<. '1 de Dakar.

La collecte des données comporte la recherche documentaire dans les archives nationales, régionales et locales et "interview directe auprès des personnes détentrices de com1aissances historiques (personnes âgées, griots, anciens chefs coutumiers et administratifs, anciens fonctionnaires, etc.).

Certaines difficultés ont été rencontrées dans la 'mise en place des commissions qui a coïncidé avec la période de congés des autorités administratives. Pour les prochaines opérations, ,il faudrait essayer de réfléchir sur la meilleure manière d'obtenir l'adhésion de toute la population intéressée, avec un minimum de coûts.

La forme d'utilisation des fonds devrait généralement être mieux étudiée afin d'éviter les problèmes rencontrés (exigences de certaines personnes, attentes non satisfaites de certains individus etc.).

## **VI - SENSIBILISATION**

La sensibilisation, élément fondamental, dont dépend la réussite du recensement doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle nécessite de disposer de moyens importants.

La qualité des résultats du recensement est fonction du degré d'exactitude des renseignements collectés. De ce constat découle toute l'importance 'qu'il y a à informer les populations sur les objectifs réels de l'opération pour les amener à se prêter de bonne grâce aux questions des agents recenseurs.

La campagne de sensibilisation a commencé bien avant le dénombrement, mais n'a véritablement connu des temps forts qu'au moment du' recensement proprement dit.

Avant le recensement, les cadres du BNR, en particulier le chef de la Division des Enquêtes et de la Démographie, ont animé des CRD (Comités Régionaux de Développement) spéciaux dans toutes les régions sur le Recensement.

Les chefs de Bureau' Régional de la Statistique (BRS) assistés des chefs départementaux de Recensement ont assuré cette présentation au cours de CDD (Comités Départementaux de Développement) et ont recommandé que l'information soit démultipliée jusqu'au niveau, de la base (chefs de village et de quartier) en passant par les présidents de Conseils Ruraux.

A l'approche du dénombrement et au cours de la collecte, cette campagne de sensibilisation a été intensifiée. Cette action était malheureusement limitée aux populations des villes.

L'activité la plus marquante dans le cadre de cette sensibilisation a été le recensement de la famille du Président de la République qui a eu un large écho dans la presse parlée et audiovisuelle (Radiodiffusion et Télévision). Cette action intervenue la veille du recensement a marqué le coup d'envoi de l'opération. Quelques jours auparavant, le Ministre de l'Economie et des Finances' a fait une allocution radio télévisée dans laquelle il a invité la population à réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Au cours du dénombrement, des actions spectaculaires, ont été initiées

Le Directeur de la Statistique s'est prêté aux questions des journalistes aussi bien de la télévision que de la radiodiffusion au cours d'un ]journal parlé dans les locaux de la Direction.

Un sketch préparé par des acteurs d'une troupe théâtrale célèbre et ayant trait au recensement a été diffusé à intervalles réguliers à la radio et à la télévision au début de l'opération.

Une chanson sur le recensement composée par une vedette nationale a été diffusée à la radiodiffusion et à la télévision de façon régulière pendant -presque toute la phase de dénombrement.

Une équipe d'agents de la Direction de la Statistique a visité un certain nombre de localités et a procédé à la projection d'un film sur le recensement suivie de discussions.

Les badges distribués aux agents recenseurs ont constitué aussi une forme de sensibilisation.

des affiches ont été apposées sur les murs à Dakar et dans certaines grandes villes. Il a été noté des problèmes de logistique au cours de cette phase. En effet le budget n'avait pas prévu une rubrique pour cette opération.

## **VII – LOGISTIQUE**

Dans une opération d'aussi grande envergure que le recensement qui requiert du personnel de terrain une grande mobilité, la logistique constitue une composante non négligeable. C'est pourquoi, dans l'organigramme du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH/88), une cellule a été créée spécialement pour s'occuper de ce volet.

La Direction de la Statistique disposait déjà d'un parc automobile assez important auquel il a fallu cependant consacrer beaucoup d'argent pour sa mise en marche.

A ce parc, sont venus s'ajouter les véhicules tout terrain achetés sur la participation de l'USAID et du FNUAP et plus tard les mobylettes et bicyclettes achetées sur les fonds alloués par le FNUAP. Le parc automobile, de l'Etat (600 véhicules) a été mobilisé, avec cependant quelques réticences de certaines autorités locales.

Dans l'ensemble, ce système d'organisation s'est avéré très performant. Cependant, le système des tickets d'essence avec mention de la compagnie pétrolière a connu quelques défaillances.

## **VIII DENOMBREMENT**

### **8.1 RECRUTEMENT DU PERSONNEL**

Le personnel temporaire qui a fait l'objet d'un recrutement pour les besoins du dénombrement était constitué essentiellement des contrôleurs et des agents recenseurs. Des critères ont été retenus pour la sélection des contrôleurs au moment de la formation.

Compte tenu de la situation étiquée de l'emploi dans le pays, les responsables du recensement ont été très vite submergés de demandes.

En milieu rural, contrairement au milieu urbain, certaines zones ont été déficitaires. Il a fallu alors recruter des agents n'ayant pas quelques fois les compétences requises ou déplacer des personnes d'autres localités avec tout ce que cela comporte comme motif d'incompréhension.

## 8.2 - FORMATION DU PERSONNEL

La formation a été effectuée à 3 niveaux:

la formation de l'encadrement: elle a consisté en la présentation de la méthodologie du recensement, du questionnaire, des manuels d'instructions du superviseur, du contrôleur et de l'agent recenseur.

la formation des formateurs: elle a été assurée par les coordonnateurs et les chefs de bureau de la Statistique avec l'assistance des responsables départementaux du recensement, elle a consisté en des cours théoriques alternés avec des exercices en salle.

la formation des agents: elle a concerné environ 11.300 personnes. Elle s'est déroulée dans 350 centres ouverts dans l'ensemble du pays. Elle a été assurée par les formateurs aidés dans certains cas par les responsables communaux et départementaux.

Les difficultés rencontrées sont entre autres :

l'insuffisance de l'équipement dans certains centres de formation

- l'exiguïté de certaines salles ;

la proximité de certaines salles avec des rues passantes dans les villes notamment

la disparité du niveau d'instruction des agents

- l'absence de certains documents techniques ;

le manque de matériel (bloc-notes, cahiers, stylos à bille etc)

- la période de ramadan qui a nécessité l'adoption d'un horaire de journée continue

- des prétentions salariales sans rapport avec la réalité ;

- au niveau des formateurs, le manque de compétence dans certains cas.

## 8.3 - OPERATION DE DENOMBREMENT

Au démarrage de l'opération, il y a eu quelques difficultés pour la reconnaissance des districts de recensement. Le dénombrement de la « population comptée à part » a connu au début des impairs en raison des difficultés d'accès à certains établissements, surtout pour le recensement des militaires dans la région de Dakar. Des erreurs flagrantes ont été enregistrées que les contrôles ont permis de rectifier. Les erreurs fréquemment corrigées sont les suivantes :

## 5. Entêtes du questionnaire non ou mal remplies ;

oubli de la lettre C après le nom de la commune du lieu de naissance et de résidence il y a 5 ans

- oubli du nom du quartier ou de la commune ;

remplissage des parties du questionnaires pour les personnes non concernées (moins de 6 ans) ;

différence d'âge trop petite entre la mère et son enfant;

mention du 'foyer pour une femme trop âgée ne s'occupants plus du foyer ;

mention du foyer au lieu d'agricultrice pour une femme travaillant dans une exploitation agricole ;

« autre » à « occupation » au lieu d'occupé pour un enfant de plus de 6 ans effectuant de petits travaux agricoles ;

« autres » à « occupation » pour les élèves âgés poursuivant ou ayant terminé les études coraniques ;

difficultés à relever l'état matrimonial. Confusion dans les « Pol » (Polygames) pour les hommes surtout; en effet les agents recenseurs ont souvent encadré la modalité «Po11 » (Polygame 1<sup>ère</sup> épouse) chez les hommes alors que cette modalité ne devait être remplie que pour les femmes ;

difficulté à recueillir le nom de la profession pour certaines catégories peu courantes de même pour la branche d'activité (domestique par exemple)

- oubli de mentionner une naissance concernant une femme.

Les autres difficultés rencontrées sont

des ruptures de questionnaires dues essentiellement au mauvais emploi ou à une mauvaise répartition ;

des difficultés innombrables dans l'utilisation du carburant; certains contrôleurs n'ont pas toujours rempli les fiches de carburant, ce qui a posé énormément de problèmes au moment des justifications

Au moment du paiement des salaires, les responsables régionaux n'ont pu bénéficier de l'assistance des services de sécurité pourtant ils transportaient souvent par devers eux, sur de longues distances, d'importantes sommes d'argent.

## IX- ENGUE;TE POST-CENSITAIRE (EPC]

L'Enquête Post-Censitaire avait un triple objectif :

mesurer la précision du recensement

identifier les sources d'erreur ;

contribuer à la réussite des futurs recensements.

L'Enquête Post-Censitaire a porté sur un échantillon stratifié de quatre vingt (80) districts de recensement (DR) répartis en 4 zones selon les milieux urbain et rural. Elle a eu lieu du 16 au 30 Juin 1988 sur l'ensemble du territoire.

Le questionnaire comportait les variables suivantes

lien de parenté, sexe, date de naissance, situation de résidence, résidence il y a 5 ans, niveau d'instruction, occupation pendant les 12 derniers mois.

La notion de résidence à l'EPC est différente de celle du recensement (les modalités « arrivants » et « partants » étant ajoutés).

L'EPC a largement utilisé la logistique et le personnel du RGPH/88 (superviseurs, enquêteurs, véhicules ...).

La première phase de l'exploitation des données de l'EPC a consisté à collationner les informations du RGPH/88 et celles de l'EPC. Opération délicate et compliquée, le collationnement a consisté à comparer les données des deux opérations :

concession à concession

ménage à ménage

personne à personne en prenant en compte toutes les caractéristiques ..

Les difficultés suivantes ont été rencontrées :

certaines personnes sont connues sous deux prénoms différents.

Pour un même enfant, le nom de famille au RGPH/88 peut être différent de celui enregistré lors de l'EPC.

Pour ce qui est de l'âge, une différence entre les données de l'EPC et celles du RGPH a très souvent existé.

Les renseignements devant servir à collationner les personnes sont les suivants : prénoms et nom ; lien de parenté ; sexe ; date de naissance.

Les premières analyses effectuées ont révélé beaucoup de problèmes. Les taux d'omission obtenus sont très importants du fait que la méthodologie utilisée ne tient pas compte dans ses calculs des personnes mal recensées.



6 .

## X . EXPLOITATION CES DONNEES

### 10.1 EXPLOITATION DES CAHIERS DE VISITES

C'est l'exploitation des cahiers de visite qui a fourni les Résultats Préliminaires du Recensement, cela trois mois seulement après les opérations de collecte . En outre, elle a servi à la confection du Répertoire des Villages et des Quartiers.

Les informations récapitulées sur les zones .de dénombrement sont les suivantes nombre de concessions, nombre de ménages, nombre d'hommes, nombre de femmes, population totale par district.

Au moment de la vérification, il a été noté que les calculs faits sur le terrain par les agents recenseurs et le remplissage de la page récapitulative étaient loin d'être satisfaisants. Il a donc fallu reprendre complètement les calculs ainsi que le remplissage de cette page récapitulative.

Les problèmes rencontrés au moment de l'exploitation sont les suivants :

des orthographes et parfois des noms différents pour le même village ou quartier

pour certains villages les effectifs de quartiers figurent sur la page récapitulative

des villages ou des quartiers n'ont pas été retrouvés ;

en milieu urbain des limites de certains Quartiers mal définies au moment de la cartographie entraînent un chevauchement de certains districts sur plusieurs Quartiers.

Pour corriger toutes ces anomalies, des missions ont été envoyées sur le terrain, les résultats issus de cette phase ont servi de référence tout le long de l'exploitation du RGPHI 88.

Le problème des villages administratifs fictifs, des quartiers spontanés a été les plus sérieux rencontrés dans l'exploitation des cahiers de visite. Il faudra peut-être au prochain recensement inclure une Question sur l'appartenance administrative à côté de l'appartenance géographique.

### 10.2 CODIFICATION

La section de codification était composée de 73 agents dont 16 permanents répartis comme suit: 44 agents codificateurs, 21 contrôleurs/vérificateurs, 6 manutentionnaires, 1 archiviste et 1 responsable du Bureau d'ordre.

L'unité de vérification Qui reçoit du Bureau d'ordre (BO) les Questionnaires doit exécuter les tâches suivantes :

vérifier Que les identifications géographiques sont bien remplies sur les Questionnaires et sur les sacs

vérifier le classement des questionnaires dans la concession et les feuilles relatives à un même ménage ;

vérifier la numérotation des concessions inhabitées ;

enregistrer les documents contrôlés et les transmettre au BO.

Chaque codeur devait être muni d'une copie des instructions indiquant comment chaque rubrique devra être codée. Durant les premiers mois de la codification, le contrôle des dossiers était systématique étant donné le manque d'expérience des codeurs. Après cela, on est passé à un contrôle au 10<sup>e</sup> et seulement les variables codifiées étaient contrôlées.

Plusieurs problèmes se sont posés au moment des travaux de codification auxquels des solutions adéquates ont été vite trouvées.

### **10.3 - SAISIE DES DONNEES**

La première étape a été le choix du matériel de saisie. Plusieurs réunions regroupant les bailleurs de fonds et les cadres de la Statistique ont eu lieu ainsi que des visites auprès des concessionnaires IBM au SENEGAL. Trente (30) machines ont été achetées dont 20 par l'USAID et 10 par le FNUAP, ainsi que des tables pour micro-ordinateurs, des onduleurs et des imprimantes. L'USAID a aussi financé l'équipement de la bibliothèque, soit trois cents (300) bandes environ, des disquettes 5 1/4, des armoires de rangement, des rubans, du papier, etc. 90 agents ont été définitivement recrutés pour une durée de 14 mois.

Le logiciel RODEPC a été utilisé pour la saisie. Outre le retard de trois mois pour la codification, il y a lieu de noter quelques problèmes majeurs au niveau de la saisie :

pannes fréquentes des machines, liées à leur rythme d'utilisation ;

effectif réduit pour la codification

défaut de groupe électrogène et défaillance des onduleurs

usure des disquettes RODEPC etc. ... ;

Cette phase de saisie, initialement prévue pour 14 mois, a finalement duré 17 mois.

### **10.4 - EXPLOITATION INFORMATIQUE**

Le principe retenu pour l'exploitation a été le même pour l'échantillon qui représente le dixième du fichier global. La Direction de la Statistique, assistée par le BUCEN, a cherché à disposer des logiciels CONCOR et CENTS4 pour le redressement et la tabulation des données du recensement. Le logiciel CONCOR peut accomplir les types de vérifications, tests ou imputations nécessaires pour redresser les données du RGPH/88 à partir des éléments et opérations suivants :

- 10) Déterminer si les enregistrements qui doivent exister sont réellement disponibles
- 2°) Déterminer si la valeur de toutes les variables est comprise dans la gamme fixée;
- 3°) Vérifier la cohérence entre deux ou plusieurs variables d'un même enregistrement;

## 7.

- 4°) Mettre en mémoire la totalité ou une partie des enregistrements qui sont déjà redressés ;
- 5°) Vérifier la cohérence des enregistrements par rapport aux réponses données précédemment par d'autres membres du ménage
- 6°) Imputer les valeurs en utilisant la technique du « HOT-DECK » ou du « COLDECK » ;
- 7°) Procéder à des calculs mathématiques de base: additionner, soustraire, multiplier, diviser ;
- 8°) Identifier et supprimer les enregistrements doubles ;
- 9°) Etablir un bilan statistique des erreurs trouvées et modifications apportées lesquelles seront ventilées par district ou autres zones déterminées.

En plus des procédures CONCOR, les cadres du Bureau Informatique ont développé quelques programmes CENTS pour le contrôle de complétude des régions (répartition par district).

Le système CENTRACK a été également utilisé dans ce cadre.

### 10.5 - TABULATION DES DONNEES

La publication des résultats préliminaires et de ceux de l'échantillon au dixième a précédé celles des résultats définitifs. Ces premiers résultats du RGPH88 (résultats préliminaires et de l'échantillon) ont visé deux objectifs :

1 - satisfaire la demande rapidement

2 - être utilisés dans une certaine mesure comme outil de contrôle de qualité et de complétude pour la sortie des résultats définitifs. Une liste de 81 tableaux sur le plan national a été préparée pour les résultats définitifs. Certains tableaux ont concerné le niveau départemental; d'autres sont relatifs aux zones de résidence (urbaine, rurale).

Les problèmes rencontrés au niveau du redressement et de la tabulation sont les suivantes

insuffisance de coordination entre informaticiens et démographes;

problème de conversion des données avec l'IBM de la D.T.A.I. (Direction du Traitement Automatique de l'Information) ;

insuffisance des unités de sauvegarde : cartouches

coupures fréquentes de l'électricité ;

manque de papier pour le tirage des résultats.

Au niveau de l'exploitation, l'utilisation de)a micro-informatique a permis un gain de temps appréciable et une certaine autonomie de travail qui serait impossible avec l'ordinateur du Centre A. Peytavin. Cependant, l'utilisation intense du matériel a conduit souvent à des pannes que les coupures très fréquentes d'électricité ont favorisées.

Il faudra prévoir à l'avenir un stock de micro-ordinateurs de remplacement, ou inclure dans le contrat de maintenance une clause selon laquelle un micro-ordinateur en panne soit remplacé provisoirement.

Les boîtes de Bernoulli utilisées pour des stockages à grande capacité ont aussi connu des pannes. Par ailleurs, avec le développement rapide de la micro-informatique le système a été vite dépassé. Dans la place, il n'y avait pas non plus une société capable d'assurer la maintenance; les réparations n'ont donc pas eu lieu et ont contribué à retarder considérablement la tabulation.

Ainsi entre janvier et juin 1990, les tabulations de 8 régions ont été produites mais il a fallu attendre fin décembre 1990 pour avoir les résultats des deux autres régions restantes.

## **XI - L'ANALVSE**

L'analyse de l'échantillon au 10ème avait pour but de fournir des données aux utilisateurs en attendant la sortie des données de l'exploitation exhaustive pour laquelle 2 années étaient prévues pour la saisie et l'exploitation et 6 mois pour le traitement; ceci devant mener le tout à la fin de l'année 1990. Si les délais n'ont pas été respectés pour disposer des tableaux 6 mois après le recensement (les premiers tableaux sont sortis au mois de juin 1989 soit un an après le recensement), toutefois cette exploitation a permis de corriger un certain nombre d'incohérences qui étaient apparues et de gagner du temps au moment de l'exploitation de l'exhaustif.